

**PLAN RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE
ET SOLIDAIRE
PREDESS 2014-2020**

BOURGOGNE

**ÉCO
2020**



Bourgogne
Conseil régional

PREAMBULE

Un contexte global de crise : rechercher de nouveaux modèles de développement économique
Les objectifs généraux de l'ESS : proposer des principes et des valeurs qui participent à l'émergence d'un nouveau modèle productif
Les leviers : changement d'échelle, participation active au développement économique, consolidation des modèles économiques

ELEMENTS DE DIAGNOSTICS SUR L'ESS EN BOURGOGNE

I/ Politique menée par le Conseil régional sur la période du PREDESS 2009-2013

A/ PREDESS 2009-2013

B/ Synthèse des bilans ESS 2009-2013 de la Région

II/ Documents de cadrage du PREDESS 2014-2020

A/ Stratégies pilotées par le Conseil régional de Bourgogne

1/ SRDEI du 24/06/2013

2/ Orientations régionales du futur SRADDT

B/ Autres documents

1/ Cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne du 30/06/2014

2/ Avis du CESER du 27/03/2013

PLAN D' ACTIONS 2014-2020 DU CONSEIL REGIONAL EN FAVEUR DE L'ESS

I/ Raisons du renouvellement du PREDESS sur la période 2014-2020

II/ Les politiques du Conseil régional de Bourgogne

A/ Objectifs de la politique régionale de développement économique de l'ESS

1/ Les axes prioritaires d'intervention de la politique régionale dédiée à l'ESS

2/ Les axes secondaires d'intervention de la politique régionale dédiée à l'ESS

B/ Politiques territoriales régionales d'aménagement du territoire

C/ Autres politiques sectorielles régionales :

1/ Développement économique (hors ESS) et innovation

2/ Tourisme

3/ Formation professionnelle

4/ Continuités professionnelles et sécurisation des parcours des actifs

5/ Agriculture et forêt

6/ Environnement

7/ Transports (mobilité)

8/ Culture

9/ Enseignement supérieur

10/ Développement international

III/ Description des dispositifs régionaux en faveur de l'ESS

A/ Dispositif régional « Anim' Acteurs Bourgogne »

B/ Dispositif régional « Accompagn' Acteurs Bourgogne »

Focus particulier sur la reprise sous forme collective

C/ Dispositif régional « Développ' Acteurs Bourgogne »

D/ Dispositif régional « Employ' Acteurs Bourgogne »

E/ Dispositif régional « Nov' Acteurs Bourgogne »

F/ Dispositif régional « Communic' Acteurs Bourgogne »

G/ Dispositif régional « Citoyen' Acteurs Bourgogne »

- H/ Dispositif régional « Produc'Acteurs Bourgogne »
- I/ Dispositif régional « Financ'Acteurs Bourgogne »

MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ESS

I/ Coordination des acteurs

II/ Partenariats institutionnels

ANNEXE 1 : L'ESS ET LES POLITIQUES REGIONALES

- I/ Développement économique (hors ESS) et innovation
- II/ Aménagement du territoire
- III/ Tourisme
- IV/ Formation professionnelle
- V/ Continuités professionnelles et sécurisation des parcours des actifs
- VI/ Agriculture et forêt
- VII/ Environnement
- VIII/ Transport (mobilité)
- IX/ Culture
- X/ Enseignement supérieur
- XI/ Développement international

ANNEXE 2 : L'ESS ET LES PROGRAMMATIONS 2014-2020 GEREES OU COPILOTEES PAR LA REGION

- I/ CPER 2014-2020
- II/ PO FEDER/FSE 2014-2020
- III/ PDR FEADER – volet rural 2014-2020
- IV/ POP Massif central, Loire et Rhône 2014-2020

PREAMBULE

Un contexte global de crise : rechercher de nouveaux modèles de développement économique

La grande crise subie depuis 2007 est une crise du modèle économique dominant. La période actuelle apparaît comme une période de transition qui recherche de nouveaux modèles productifs pour se renouveler. Cette période de transition se traduit par l'incompatibilité de l'ancien système avec l'émergence de nouvelles institutions sociales et de nouvelles organisations des entreprises.

Un nouveau système productif semble vouloir s'imposer par une recomposition de la relation salariale fordiste, puisque le statut et la rémunération ne sont plus déterminés par les tâches, mais par la compétence, la loyauté et l'aptitude à s'engager dans un processus d'innovations permanentes.

L'institution d'un compromis salarial basé sur une relation de confiance à long terme et un meilleur partage des fruits de la performance, semble progressivement constituer l'un des principes fondateurs essentiels à l'imposition du nouveau système productif.

Le projet économique porté par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) relève de cette recherche d'une autre économie qui participerait à l'ambition de donner du sens à un nouveau système productif.

Les objectifs généraux de l'ESS : proposer des principes et des valeurs qui participent à l'émergence d'un nouveau modèle productif

L'ESS se caractérise par des principes et des valeurs :

- les hommes et les femmes sont au cœur de l'économie et en constituent la finalité : la personne et l'objet social priment sur le capital,
- l'adhésion aux projets et aux structures est ouverte et volontaire,
- la gestion est démocratique : élection des dirigeants, une personne une voix (et non une action une voix), mise en place d'instances collectives de décision,
- la lucrativité est limitée : constitution de fonds propres impartageables, la majeure partie des excédents est non redistribuable,
- la gestion est autonome et indépendante des pouvoirs publics, mais la coopération y est développée,
- les principes de solidarité et de responsabilité guident la mise en place des actions.

Ses principes et ses valeurs s'inscrivent dans une histoire. En effet, dès le XIX^{ème} siècle, l'économie sociale naît de la réaction de la société civile au modèle dominant de la Révolution industrielle par des réponses collectives d'entraides et de regroupements. Elles aboutiront au XX^{ème} siècle à la reconnaissance des inventions juridiques de l'association, de la coopérative, de la mutuelle et des fondations, et serviront de terreau aux avancées sociales de l'Etat-providence.

Aujourd'hui, l'économie solidaire ajoute aux acquis de l'économie sociale une contestation politique du modèle économique dominant par des innovations visant à penser et à agir autrement pour influencer la société de demain.

En quoi l'ESS est l'une des solutions pertinentes face à la crise de l'Etat-providence, la montée de l'individualisme, la globalisation ou la crise économique et financière qui restreint les marges budgétaires des collectivités territoriales ?

- L'ESS favorise l'ancrage territorial des activités.
- L'ESS s'intéresse aux citoyens-individus dans une logique collective et partenariale.
- L'ESS porte, par ses valeurs et ses principes, des formes de régulation face à certains excès du marché.
- Les acteurs de l'ESS expérimentent et consolident des activités qui s'avèrent être porteuses de développement économique et d'emplois nouveaux.

- L'ESS veut faire conjuguer performance économique et intérêt général.
- L'ESS prend en compte les volets social et sociétal de l'entreprise (Responsabilité Sociale et Environnementale, insertion professionnelle, lutte contre les discriminations...).
- L'ESS vise un modèle économique qui cumule ressources privées, ressources publiques et ressources citoyennes.

Les leviers : changement d'échelle, participation active au développement économique, consolidation des modèles économiques

A condition de privilégier la coopération plutôt que la concurrence, le collectif plutôt que l'individuel, les acteurs de l'ESS peuvent proposer des alternatives réelles et sérieuses permettant de répondre aux conséquences de la crise et capables de participer à l'émergence de nouveaux modèles de développement économique.

Pour répondre à ce défi d'offrir des alternatives à la crise du modèle économique dominant, l'ESS doit poursuivre plusieurs objectifs généraux :

- **Changer d'échelle** pour que les entreprises de l'ESS, en franchissant un cap, deviennent de véritables vecteurs des transformations et des mutations du système économique face à une crise due aux excès ou aux insuffisances du modèle économique actuel.

Il faut pour cela sortir de la vision caricaturale et fantasmée du « *Small is beautiful* » car les entreprises de l'ESS ont par nature vocation à générer en quantité et en qualité de l'emploi et de l'activité dans les territoires grâce à des logiques collectives.

L'ESS a tendance à se concentrer dans certains secteurs du fait de sa vocation à servir l'intérêt général. Elle peut pour autant investir de nombreux secteurs d'activité du fait de la diversité des champs d'intervention des entreprises de l'ESS.

- **Etre un acteur à part entière du développement économique** pour que les entreprises de l'ESS apportent leur vision transformatrice de la culture d'entreprise et des manières d'appréhender le développement économique qu'il lui faut partager avec l'ensemble des acteurs économiques.

Il faut pour cela favoriser la confrontation avec les acteurs économiques n'appartenant pas à l'ESS de manière à proposer la comparaison dans un débat public sur l'évolution du système économique souhaité par les citoyens et de manière à diffuser les valeurs et les principes de l'ESS. Par conséquent, l'ESS ne doit pas être considérée par les acteurs institutionnels comme un acteur marginal, uniquement reconnu pour son rôle réparateur (insertion, action sociale...), et elle ne doit pas être traitée à côté des sphères où se jouent le développement économique (innovation, international, environnement...).

- **Consolider ses modèles économiques**, c'est-à-dire apporter la preuve de la viabilité et de la faisabilité de son modèle de développement ainsi que des réponses apportées aux défis soulevés par la crise et aux aspirations exprimées par les citoyens.

L'ESS porte en elle des potentiels de développement mais il est essentiel de réunir les conditions pour permettre la reproductibilité des modèles économiques et de gouvernance des entreprises de l'ESS.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC **SUR L'ESS EN BOURGOGNE**

I- POLITIQUE MENEES PAR LE CONSEIL REGIONAL SUR LA PERIODE DU PREDESS 2009-2013 : SYNTHESE DES BILANS THEMATIQUES

A. PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PREDESS)

Suite aux élections régionales de 2004, le Conseil régional décide de développer une politique dédiée à l'économie sociale et solidaire qu'elle positionne au sein de sa politique de développement économique. Ce choix répond d'une part au principe d'hybridation des ressources des entreprises de l'ESS visant à la complémentarité entre des ressources publiques, privées et citoyennes (bénévolat...) et d'autre part à l'objectif grandissant des acteurs de l'ESS de mettre en place des modèles économiques viables et pérennes. C'est la raison pour laquelle le Conseil régional a privilégié dès l'origine son appui à l'entrepreneuriat, notamment à travers le soutien à des structures ESS de l'accompagnement à la création / reprise et la mise en place d'outils d'ingénierie financière avec l'appui de Bourgogne Active.

Dans ce cadre, le Conseil régional de Bourgogne a voté en mars 2009 un Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PREDESS) suite à l'organisation par la Région des Ateliers Régionaux pour le Développement de l'ESS (ARDESS) en 2008.

La démarche adoptée par la Région a été d'associer les acteurs de l'ESS à la construction de la politique régionale en matière d'ESS. Elle a permis de formaliser l'intervention de la Région auprès d'acteurs de l'ESS.

Les axes du PREDESS sur la période 2009-2013 ont été :

- *Axe 1 : dynamiser et soutenir l'entrepreneuriat*

Il s'agissait de permettre au plus grand nombre de Bourguignons de créer leur propre emploi à travers la création d'activités économiques. Le soutien de la Région visait :

- Le financement de structures d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises : Boutiques de gestion, Pôles d'économie solidaire, structures de test...
- Le financement de structures et de dispositifs dédiés à des publics cibles : insertion, quartiers...
- L'abondement d'outils d'ingénierie financière de Bourgogne Active.

- *Axe 2 : faciliter la structuration du secteur*

Il s'agissait de stabiliser des têtes de réseaux d'acteurs de l'ESS à travers des contractualisations : CRESS, Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives (URSCOP), Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI), Union Régionale des Chantiers d'Insertion (URCI), Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP), ...

- *Axe 3 : aider à la pérennisation et à l'ancrage territorial*

Il s'agissait de s'associer à la mise en œuvre de dispositif visant la consolidation ou l'émergence d'acteurs de l'ESS : Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), formation à l'ESS, ...

- *Axe 4 : faire connaître l'ESS en Bourgogne*

Il s'agissait de communiquer sur l'ESS : Observatoire de l'ESS, concours régional, manifestations...

B. SYNTHÈSE DES BILANS ESS 2009-2013 DE LA RÉGION

L'action de la Région en faveur de l'ESS s'est fortifiée au cours de la période 2009-2013 suite à la mise en place d'une politique dédiée à l'ESS et structurée autour d'un service ESS suite aux élections régionales de 2004. Dès 2004, la Région a accompagné l'émergence d'acteurs de l'ESS. Ceci se traduit budgétairement par la prépondérance du soutien aux dépenses de fonctionnement des structures de l'ESS.

Ainsi, en cumulé sur la période du PREDESS 2009-2013, 522 dossiers ont été soutenus financièrement par le Conseil régional pour un montant total de 12.4 millions d'euros dont 10.4 millions d'euros en fonctionnement et 2 millions d'euros en investissement.

La plupart des dossiers soutenus par la Région s'inscrivent dans un cofinancement avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales bourguignonnes. Par conséquent, l'action du Conseil régional s'opère d'une part dans le cadre de partenariats financiers institutionnels et territoriaux et d'autre part dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs partagés avec les principaux acteurs de l'ESS en Bourgogne.

Principalement sous forme de subventions publiques, les aides régionales font appels à de l'autofinancement des porteurs de projet. En effet, le service ESS a peu recours aux marchés publics pour soutenir l'ESS en Bourgogne. Cela peut s'expliquer au moins pour deux raisons :

- L'initiative en ESS provient essentiellement d'acteurs de terrain qui font souvent œuvre d'expérimentations ; l'ESS se prête donc mieux aux subventions qu'aux marchés publics même s'il est arrivé que la Région intervienne par l'intermédiaire d'appels à projets.
- Le cofinancement des projets répond à des logiques différentes selon le financeur comme par exemple en matière de création d'activité où le soutien des mêmes projets relève pour l'Etat d'une politique d'emploi alors que la Région intervient au titre de sa politique économique ; la subvention permet de cumuler ces différentes approches de l'accompagnement à la création d'activité en Bourgogne.

La période 2009-2013 a été marquée par le transfert au service ESS, à partir de 2011, du financement du fonctionnement des 8 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) bourguignons et des personnels d'encadrement de près de 30 Entreprises d'Insertion (EI) et Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) bourguignonnes. Ce transfert a eu pour conséquence de doubler le budget alloué à la politique ESS de la Région.

Les ARDESS en 2008 puis le PREDESS 2009-2013 ont permis :

- de consolider des acteurs de terrain comme la CRESS Bourgogne, les Pôles d'économie solidaire des agglomérations dijonnaise et chalonnaise ou Bourgogne Active,
- de faire émerger de nouveaux acteurs comme la Couveuse Potentiel,
- et de créer de nouvelles structures comme la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) Coop'en Bât et le collectif régional des épiceries sociales et solidaire.

En termes de diffusion de l'ESS en Bourgogne :

- A la genèse du Mois de l'ESS, le Conseil régional organise et soutient des manifestations chaque mois de novembre.
- Le Conseil régional a poursuivi l'organisation du concours régional de l'ESS débuté en 2007 et ayant permis entre 2009 et 2013 de récompenser 27 acteurs bourguignons pour un montant total de 52 000 €. En 2012 et 2013, les récompensés ont bénéficié d'une présentation lors du programme de la radio France Inter, *Carnet de campagne*.
- En 2011, le Conseil régional a participé à l'action nationale des Etats généraux de l'ESS à travers la rédaction d'un *cahier d'espérance* des acteurs bourguignons de l'ESS où figurent des propositions qui ont servi à mieux faire connaître l'ESS et à favoriser sa reconnaissance institutionnelle par l'Etat au niveau national et régional.

II- DOCUMENTS DE CADRAGE DU PREDESS 2014-2020

A. STRATEGIES PILOTEES PAR LE CRB

1. Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) du 24 juin 2013

Suite à une concertation avec les acteurs économiques bourguignons, la SRDEI voté par l'assemblée régionale le 24 juin 2013 identifie quatre orientations stratégiques du développement économique en Bourgogne dont la promotion de l'économie sociale et solidaire.

A ce titre, les acteurs économiques considèrent que l'accent doit être mis sur 4 enjeux :

- Structurer l'ESS en Bourgogne :

Il s'agit de poursuivre et de conforter l'organisation et la représentation collective de cette forme d'entrepreneuriat, car comme le soulignent les conclusions de l'avis du CESER Bourgogne du 27 mars 2013, « l'organisation territoriale de l'ESS nécessite qu'elle puisse trouver une structuration permettant de développer ses emplois... ».

- Favoriser des démarches collaboratives pour faire croître les entreprises de l'ESS :

Il s'agit d'amener les entreprises de l'ESS à changer d'échelle afin de consolider leur structuration et par là-même, de contribuer à la diffusion du modèle économique qu'elles représentent, à travers la mobilisation des acteurs de l'ESS à travers des démarches de mutualisation et de coopération. Comme l'indique les conclusions de l'avis du CESER susmentionné, ces démarches doivent « ... créer les synergies nécessaires entre acteurs de l'ESS et les autres entreprises ».

- Promouvoir les spécificités, les valeurs ajoutées et les avantages comparatifs de l'ESS en faveur du développement économique régional :

Il s'agit de préserver et de développer les activités de l'ESS à travers la mesure des principes et des valeurs de l'ESS notamment, afin de pouvoir en faire la promotion par la preuve de la capacité de cette autre manière d'entreprendre à constituer une alternative sérieuse aux modèles économiques dominants.

L'innovation sociale, sa caractérisation et sa prise en compte par les acteurs de l'innovation, sont également au cœur de cet enjeu.

- Favoriser l'adaptation des entreprises de l'ESS aux mutations économiques :

Il s'agit de prendre en compte les mutations actuellement à l'œuvre du système économique exacerbée par la situation de crise structurelle forte que le monde subie depuis plusieurs années à travers des démarches d'adaptation des entreprises de l'ESS tant en ressources humaines (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences -GPEC, dialogue social territorial, formations...) qu'en ressources économiques (modèles économiques, prestations...).

Dans ce cadre, le Conseil régional de Bourgogne a voté en octobre 2013 l'*Initiative Régionale pour un Développement Durable de l'Agriculture et de la Forêt (IRDDAF)* autour de 4 piliers pour une économie agricole et forestière ancrée dans le territoire bourguignon : innovation, durabilité, qualité et proximité. Cette initiative vise à répondre aux enjeux à court et à moyen terme en Bourgogne d'une part du secteur agricole et d'autre part du secteur forêt-bois (voir description en annexe).

2. Orientations générales du futur Schéma Régional de Développement Durable du Territoire (SRADDT)

Le Conseil régional a voté le 12 mai 2014 les orientations stratégiques du SRADDT suite à la consultation des acteurs locaux dans le cadre d'ateliers territoriaux débutée durant l'été 2013. La version définitive devrait être votée en novembre 2014.

Plusieurs enjeux stratégiques ont été identifiés dont l'attractivité économique et l'accueil de population. Les différents débats et contributions lors de ces ateliers indiquent que l'ESS permet de faire la jonction entre d'une part l'attractivité économique par l'émergence et l'implantation de nouvelles activités économiques dans les territoires (notamment ruraux) et d'autre part l'accueil de population par la mise en œuvre d'activités répondant aux besoins des populations et à l'environnement recherché par les entreprises pour leurs salariés (culture...).

L'enjeu pour les futures activités de l'ESS semble résider dans la construction de modèles viables pour ces activités à travers les potentialités économiques des territoires d'implantation et la combinaison de plusieurs activités (par exemple du fait de la saisonnalité touristique).

B. AUTRES DOCUMENTS

1. Cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne (2014-2020)

La future Loi ESS introduira la mise en place d'une conférence régionale de l'ESS coprésidée par le Préfet de Région et par le Président du Conseil régional de Bourgogne.

A ce titre, l'Etat, la CRESS et la Région ont décidé de s'associer pour décliner au niveau régional des grands objectifs à atteindre en Bourgogne pour favoriser le développement et le changement d'échelle de l'ESS. Ce document propose des clés pour soutenir l'ESS en Bourgogne à travers la présentation de bonnes pratiques que les décideurs locaux peuvent mettre en œuvre sur leur territoire en vue de participer avec l'Etat et la Région au soutien de l'ESS en Bourgogne.

Ce document identifie plusieurs enjeux socioéconomiques :

- ***Un axe transversal portant sur :***
 - des perspectives économiques et d'emploi,
 - la communication en faveur de l'ESS,
 - la territorialisation de dynamiques économiques et des représentations des acteurs de l'ESS
 - et l'innovation sociale.
- ***Un axe d'emploi et de capital humain portant sur :***
 - la promotion de la diversité dans la gouvernance des entreprises de l'ESS,
 - la sécurisation des parcours professionnels dans les entreprises ESS,
 - la formation à l'ESS
 - et l'insertion professionnelle et la pérennisation de l'emploi dans les entreprises ESS.
- ***Un axe de développement économique portant sur :***
 - la structuration du développement économique de l'ESS,
 - le conseil et l'expertise auprès des créateurs, des repreneurs et des entreprises de l'ESS
 - et la consolidation des modèles économiques de l'ESS.

2. Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Bourgogne (CESER) du 27 mars 2013

Basés sur des auditions d'acteurs sélectionnés par les membres des commissions du CESER, le rapport et l'avis du CESER sur l'ESS font ressortir :

- certaines raisons à la durabilité des entreprises de l'ESS au regard de l'ensemble de l'économie en termes de :
 - positionnement de nombreux établissements dans des activités indépendantes des cycles économiques

- et principes de fonctionnement des structures de l'ESS (réserves, non redistribution individuelle des profits...);
- certaines similitudes avec l'artisanat quant à l'ancrage territorial, le besoin d'accès aux banques..., mais des différences fortes également au regard de la taille des entreprises de l'ESS (l'ESS est proportionnellement moins présente dans la catégorie des TPE (0 à 9 salariés)) et des principes de gouvernance (une personne = une voix...);
- une propension à être à l'initiative d'innovations dont certaines deviennent progressivement des secteurs économiques concurrentiels à part entière comme en matière de gestion des déchets, d'aides à domicile, d'éco-construction, d'actions sociales, de circuits courts alimentaires...

Le rapport du CESER identifie plusieurs enjeux dont certains relèvent plutôt du niveau national ou législatif comme la stabilisation d'outils financiers nationaux (BPI, OSEO...) ou l'égalité des genres dans les conseils d'administration des entreprises de l'ESS.

Cependant, pour l'échelon régional, les propositions à retenir sont :

- ***La nécessité de combattre les idées reçues*** sur une ESS qui est souvent assimilée à une économie de réparation, éloignée des réalités, à une économie assistée, à une économie coûteuse pour la collectivité et dont les acteurs manqueraient de professionnalisme.
- ***Le renforcement de l'organisation du secteur*** au niveau régional, ainsi que la redéfinition des relations avec les pouvoirs publics et son développement.
- ***La stabilisation des outils financiers*** pour soutenir les entreprises de l'ESS.
- ***La reconnaissance et le soutien à un foisonnement d'initiatives porteuses d'innovations sociales.***

PLAN D' ACTIONS 2014-2020 **DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE** **EN FAVEUR DE L'ESS**

A. LES RAISONS DU RENOUVELLEMENT DU PREDESS SUR LA PERIODE 2014-2020

Le **PREDESS 2014-2020** est la traduction en actions de la **SRDEI 2014-2020** et de la politique que souhaite mener le Conseil régional en faveur du développement économique de l'ESS en Bourgogne. Il s'inscrit à la fois dans une continuité de l'action menée par la Région depuis 2004 et dans une adaptation au regard des évolutions du contexte socioéconomique, législatif...

Le **PREDESS 2014-2020** est le second document voté par la Région en faveur de l'ESS après celui voté en 2009. Il constitue à ce titre un renouvellement du précédent **PREDESS** pour les raisons suivantes :

- Les évolutions législatives et institutionnelles ainsi que les problématiques soulevées par la crise donnent *de nouvelles perspectives de développement de l'ESS en Bourgogne*.
- Entre la période de rédaction de premier PREDESS et cette nouvelle version, *l'ESS en Bourgogne a évolué* : les acteurs de l'ESS et l'ESS globalement ont gagné en maturité, le positionnement et les missions des acteurs se sont affirmés ou ont pu évoluer en fonction d'opportunités ou de contraintes nouvelles.
- Le Conseil régional souhaite *aller plus loin dans sa démarche proactive en faveur de l'ESS*, avec :
 - *un objectif : le changement d'échelle des entreprises de l'ESS*
 - *une cible : le développement de l'économie de proximité dans les territoires par le soutien à l'ESS*
 - *une volonté : consacrer des moyens pour faire de la Bourgogne une terre d'ESS*

B. LES POLITIQUES DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

Le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne (2014-2020) fait apparaître la diversité des champs et des secteurs d'activité couverts par les entreprises de l'ESS. A ce titre, *les acteurs de l'ESS figurent parmi les opérateurs de nombreuses politiques du Conseil régional de Bourgogne*.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la politique régionale dédiée à l'ESS doit s'appuyer sur des complémentarités d'intervention avec d'autres politiques régionales pour rendre efficaces les priorités d'action en faveur de l'ESS que la Région souhaite se fixer pour la période 2014-2020.

Par conséquent, *au cours de la période 2014-2020, le Conseil régional se propose de mettre en œuvre la complémentarité de ses politiques publiques à travers le ciblage de certaines thématiques qui doivent permettre de faire effet levier sur le changement d'échelle des entreprises de l'ESS*.

1. Objectifs de la politique régionale de développement économique de l'ESS

Le Conseil régional de Bourgogne a décidé depuis 2004 de mettre en œuvre une politique dédiée à l'économie sociale et solidaire dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique.

Depuis 2013, il décline ses interventions dans des dispositifs ciblés afin de favoriser la lisibilité de son action en faveur du développement de l'ESS en Bourgogne. Dans ce cadre, le plan d'actions 2014-2020 de la Région Bourgogne permet de consolider la structuration de son intervention en matière d'ESS en faisant évoluer son contenu :

- en fonction des enjeux et des préconisations des documents stratégiques identifiés dans la partie diagnostic de ce PREDESS
- et en y intégrant les autres politiques régionales qui participent aux enjeux pointés par les documents stratégiques.

Dans ce cadre, la stratégie du Conseil régional de Bourgogne est de privilégier le changement d'échelle des entreprises de l'ESS à travers :

- des stratégies collectives et collaboratives des entreprises de l'ESS pour favoriser leur développement économique,
- l'émergence et la consolidation de secteurs économiques à potentiel pour les entreprises de l'ESS,
- la démultiplication d'entreprises économiquement viables de l'ESS en Bourgogne.

a) Les axes prioritaires d'intervention de la politique régionale dédiée à l'ESS

La Région élabore des dispositifs régionaux pour contribuer à ce changement d'échelle dans une logique partenariale avec les autres acteurs locaux (cofinancement...). Dans ce cadre, la Région veut privilégier la mise en place d'outils et d'un écosystème utiles au développement économique de l'ESS en Bourgogne.

Complémentaires d'autres politiques régionales, les axes d'intervention prioritaires de la Région au titre de sa politique de développement économique seront les dispositifs régionaux suivants :

- **« Anim'Acteurs Bourgogne » :**

La Région souhaite s'appuyer sur les têtes de réseaux de l'ESS pour identifier et promouvoir des pratiques exemplaires et des secteurs à potentiel auprès de leurs membres. Seront soutenus les têtes de réseaux régionales qui mettent en œuvre des actions :

- de promotion de l'ESS (site internet, Mois de l'ESS...) et des formes collectives d'entrepreneuriat,
- d'observation économique de l'ESS,
- de projection économique sur des activités à potentialité pour les entreprises de l'ESS au regard des thématiques à enjeux (économie touristique, économie du vieillissement, économie verte, économie circulaire et fonctionnelle) en lien avec les réseaux de l'ESS (accompagnement à la création/reprise...)
- et de participation à des projets coopératifs structurants pour le territoire.

- **« Accompagn'Acteurs Bourgogne » :**

La Région souhaite soutenir des structures de l'ESS à la création, reprise et développement des entreprises de l'ESS ainsi que la diffusion de pratiques partagées et efficaces d'accompagnement de projets économiques de l'ESS.

- **« Développ'Acteurs Bourgogne » :**

La Région souhaite asseoir le changement d'échelle des entreprises de l'ESS à travers le soutien à des dispositifs et des projets structurants pour la Bourgogne et l'ESS comme les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), la SCIC REPLIC Bourgogne ou la « Cité de l'autre économie ».

- **et « Financ'Acteurs Bourgogne » :**

La Région souhaite la mise en œuvre de dispositifs d'ingénierie financière pour les entreprises de l'ESS.

Ces quatre dispositifs régionaux constituent le socle de l'intervention du Conseil régional en matière de soutien à l'ESS en Bourgogne. A ce titre, la Région se positionne de manière volontariste dans une stratégie qui privilégie la mise en œuvre d'outils utiles à la mise en place d'un écosystème structurant pour le changement d'échelle de l'ESS.

Par ailleurs, la Région veut consolider cette structuration d'un écosystème favorable au changement d'échelle de l'ESS par la construction de partenariats stratégiques avec les grandes structures de l'ESS et des entreprises bourguignonnes de taille moyenne ou grande n'appartenant pas à l'ESS afin de soutenir des dynamiques territoriales ou de projets d'acteurs de l'ESS en Bourgogne.

A travers ses quatre dispositifs-leviers du développement économique de l'ESS en Bourgogne, la Région poursuit l'ambition de favoriser :

- *la croissance en taille et en chiffre d'affaire des entreprises de l'ESS*
- *et le développement de modèles économiques hybrides (ressources privées, publiques et citoyennes) viables et durables des entreprises de l'ESS alliant performance économique et performance en matière d'intérêt général.*

b) **Les axes secondaires d'intervention de la politique régional dédiée à l'ESS**

Pouvant faire l'objet entre autres d'appels à projets selon les orientations prises et les moyens disponibles, les axes secondaires d'intervention de la Région au titre de sa politique dédiée à l'ESS seront les dispositifs régionaux suivants :

- **« Anim'Acteurs Bourgogne »**

La Région soutient les actions de la CRESS, du Mouvement des Entrepreneurs Sociaux (MOUVES), de l'URSCOP et les têtes de réseaux thématiques et sectorielles qui n'entrent pas dans le cadre des priorités définies précédemment.

- **« Communic'Acteurs Bourgogne »**

La Région souhaite offrir une meilleure visibilité de l'ESS en Bourgogne.

- **« Nov'Acteurs Bourgogne »**

La Région souhaite pouvoir soutenir des projets expérimentaux de l'ESS ayant une vocation économique.

- **« Employ'Acteurs Bourgogne »**

La Région soutient de manière volontariste l'insertion professionnelle des Bourguignons.

- **« Citoyen'Acteurs Bourgogne »**

La Région souhaite promouvoir la citoyenneté économique à travers le soutien à des projets économiques qui transforment par exemple le rapport à la consommation, le rapport à l'autre...

- **« Produc'Acteurs Bourgogne »**

La Région souhaite encourager l'investissement productif des entreprises de l'ESS.

2. Politiques territoriales régionales d'aménagement du territoire

Au titre de sa politique d'aménagement du territoire, la Région souhaite favoriser et encourager l'attractivité résidentielle (actifs et population) et économique des territoires à l'échelle d'un bassin de vie qui soit fondée sur la valorisation de leurs ressources, la diversification des activités économiques et le développement d'activités productives.

Le foisonnement et la diversité des initiatives portées par les acteurs de l'ESS ne permettent pas de définir précisément les acteurs de l'ESS qui bénéficieront du soutien des politiques territoriales régionales. Cependant, des complémentarités d'interventions entre les politiques ESS et aménagement du territoire de la Région seront développées afin d'atteindre les objectifs du SRADDT, des futurs contrats territoriaux sur les espaces de projet et du volet rural de la programmation 2014-2020 du FEADER. En effet, l'ESS apparaît clairement comme un des vecteurs du maintien et du développement d'activités productives ou de services aux populations dans les territoires ruraux du fait de l'implication des citoyens.

La complémentarité entre la politique ESS et la politique d'aménagement du territoire de la Région au cours de la période 2014-2020 se fondera sur l'apport par la politique ESS de dispositifs régionaux (réseaux d'accompagnement, dotation d'outils financiers...) à des stratégies locales de développement territoriales suivies et soutenues par la politique d'aménagement du territoire.

3. Autres politiques sectorielles de la Région

Les entreprises de l'ESS agissent ou pourraient également intervenir dans la mise en œuvre de plusieurs politiques régionales sectorielles. Des rapprochements entre ces différentes politiques devraient conduire les acteurs de l'ESS à développer de véritables stratégies transversales prenant en compte les orientations politiques de la Région.

a) Développement économique (hors ESS) et innovation

Développement économique (hors ESS)

De manière générale, il est essentiel que les décloisonnements entre les différentes politiques économiques de la Région se poursuivent et s'intensifient afin de favoriser l'accès des entreprises de l'ESS :

- aux aides individuelles de la Région dans le cadre du contrat de croissance
- et aux aides collectives de la Région à travers la participation des entreprises de l'ESS à des opérations collectives (comme en matière d'exportation ou de développement durable) et leur implication dans des regroupements soutenus par la Région : pôles de compétitivité, grappes, clusters...

Innovation

Les stratégies et les plans élaborés par le Conseil régional intègrent l'innovation sociale. Celle-ci doit être précisée pour permettre un meilleur accès au soutien de la Région. De plus, dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI), il est essentiel que les entreprises de l'ESS s'emparent des potentialités offertes notamment par l'axe transversal « nouveaux comportements, nouvelles économies ».

La complémentarité entre les différentes politiques économiques et d'innovation de la Région doit permettre non seulement la reconnaissance de l'ESS comme acteur à part entière du développement économique de la Bourgogne mais aussi le passage de caps de croissance.

b) Tourisme

La politique régionale en matière de tourisme vise à renforcer, dans un contexte de croissance continue de ce secteur d'activités par ailleurs très concurrentiel et en forte mutation, l'offre et la qualité des hébergements et services. La priorité étant donnée aux axes touristiques et itinéraires structurants de la Bourgogne que sont les routes des vins, le tour de Bourgogne à vélo ou les voies navigables.

Un travail collaboratif entre les politiques ESS et tourisme de la Région doit pouvoir ainsi s'établir afin d'identifier et d'accompagner la structuration de l'offre touristique par des entreprises de l'ESS sur les espaces touristiques ciblés par la politique régionale (canaux, sites naturels et culturels emblématiques...).

La complémentarité des politiques ESS et tourisme doit permettre d'un côté aux acteurs de l'ESS d'investir des champs d'activité à potentialité et de l'autre à la Région de donner du contenu à une offre touristique sur ses territoires cibles.

c) Formation et orientation professionnelle

Le développement et la démultiplication des entreprises de l'ESS en Bourgogne grâce à l'action économique de la Région doivent trouver des relais en gestion des ressources humaines à travers les politiques d'orientation et de formation professionnelle de la Région.

Les besoins en professionnalisation et en formation doivent être l'occasion de bâtir avec les acteurs ESS des secteurs d'activité concernés et les opérateurs des stratégies d'emplois dans l'ESS.

La complémentarité des politiques ESS et formation professionnelle doit permettre à la Région de mieux caractériser les besoins en formation au regard des potentialités économiques de secteurs en progression représentant aujourd'hui plus d'1 salarié bourguignon sur 10.

d) Continuités professionnelles et sécurisation des parcours des actifs

Différents diagnostics ont révélé que l'âge moyen des salariés de l'ESS était plus élevé que dans le reste de l'économie. Ils ont également mis à jour une usure professionnelle parfois précoce ayant des conséquences physiques amenant à une reconversion plus subie que choisie par le salarié. La gestion des conséquences de ces différents constats constitue un enjeu majeur pour l'ESS. Ces conséquences renvoient notamment pour les entreprises à la conservation des compétences, à la transmission des savoirs et savoir-faire mais aussi à la gestion des ressources humaines et à l'anticipation des besoins en compétences. Côté salariés, l'enjeu se situe au niveau de l'accompagnement à la mobilité et donc au niveau de la sécurisation des parcours des salariés.

La mise en place de démarches et d'outils de GPEC, à la fois dans les entreprises de l'ESS, mais aussi plus largement sur certains territoires particulièrement concernés par ces problématiques, semble ainsi essentielle pour favoriser :

- le recrutement de salariés dans les entreprises de l'ESS qui peuvent offrir de réelles opportunités d'emplois dans les territoires,
- les mobilités professionnelles de salariés d'entreprise de l'ESS avec d'autres entreprises de l'ESS ;

La complémentarité entre les politiques ESS et les priorités du plan pour les continuités professionnelles doit permettre d'accompagner les évolutions en compétences des salariés de l'ESS mais aussi d'anticiper les besoins en emplois et en compétences générés par de nouvelles activités menées par des entreprises de l'ESS dans les territoires (économie de proximité, économie verte, « silver economy », économie circulaire et fonctionnelle).

e) Agriculture et forêt

L'ESS est porteuse de beaucoup d'initiatives portant sur les domaines de l'agriculture et de la forêt parmi lesquelles on peut citer les circuits alimentaires, l'utilisation des bois et l'installation d'agriculteurs et d'entrepreneurs de travaux forestiers. En effet, les acteurs de l'ESS impulsent des initiatives locales impliquant des stratégies commerciales de proximité à la fois en termes de production agricole (maraîchage...), de diversification de l'activité non agricole ou de lutte contre la « mal-bouffe » qui interpellent les politiques agricole et forestière de la Région.

A titre d'exemples, la Région soutient :

- le développement des circuits alimentaires de proximité avec des dispositifs régionaux facilitateurs comme la plateforme « Loc'Halles » : l'ESS a développé le système des AMAP,
- l'installation d'agriculteurs et de forestiers : l'association Semeurs du possible est un exemple d'initiative innovante de l'ESS qui permet à des non-agriculteurs de tester l'activité de maraîchage avant la création de leur activité,
- ou l'alimentation des plus démunis : les épiceries sociales et solidaires relèvent du champ de l'ESS.

La collaboration entre les politiques ESS et les politiques agricole et forestière de la Région devraient permettre de susciter une nouvelle dynamique entre les acteurs à travers un enrichissement mutuel des acteurs appartenant ou non à l'ESS et la mise en œuvre d'expérimentations portées par des acteurs de l'ESS en lien avec des acteurs du secteur agricole et forestier.

f) Environnement

Les acteurs de l'ESS sont souvent à l'avant-garde des expérimentations locales en faveur du développement durable (protection de la biodiversité, éducation à l'environnement, unités locales de production d'énergies renouvelables, mode de déplacement doux, circuits courts, recyclage, construction bois...). Nombre d'entre eux positionnent leurs activités au regard de la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre du plan Bâtiment de demain pourraient être engagées des actions de formation des accompagnateurs de personnes en insertion pour transmettre des compétences différenciantes aux personnes cherchant à s'insérer professionnellement. Le savoir-faire des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en matière de recyclage et de gestion des déchets constitue aussi des voies intéressantes pour le développement de l'économie circulaire en Bourgogne.

La politique environnementale de la Région permettra de soutenir des projets portés par des acteurs de l'ESS dans le cadre des orientations de la Stratégie Régionale Climat, Air, Energie (SRCAE). Les dispositifs régionaux ESS de soutien à la création/reprise, au développement d'organisations structurantes pour le territoire, aux projets citoyens, aux têtes de réseaux de l'ESS apporteront une approche complémentaire permettant la déclinaison opérationnelle de la SRCAE en Bourgogne.

g) Transports (mobilité)

Des acteurs de l'ESS mènent partout en France des projets innovants destinés à faciliter les déplacements des personnes et des marchandises, qui contribuent au maintien de services de transport et au développement de services de mobilité innovants.

Les dispositifs régionaux ESS de soutien à la création/reprise, au développement d'organisations structurantes pour le territoire, aux projets citoyens, aux têtes de réseaux de l'ESS permettront la déclinaison de manière opérationnelle au niveau de la Région de certaines orientations de la SRCAE.

h) Culture

Face à la raréfaction des fonds publics, de plus en plus d'acteurs culturels se tournent vers l'ESS pour trouver des solutions tant en termes de diversification de leurs activités qu'en termes de diversification de leurs ressources.

La politique ESS soutient les DLA ou des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) qui s'efforcent d'aider les acteurs culturels à bâtir des modèles économiques et des organisations sociales visant à asseoir la pérennisation des structures.

i) Enseignement supérieur

Les principes et les valeurs de l'ESS intéressent de plus en plus les étudiants en recherche d'un premier emploi. L'ESS ouvre des perspectives nouvelles par rapport à des visions économiques et sociales formatées et favorisent l'esprit d'innovation par la recherche de solutions alternatives répondant à des besoins non couverts. La pluralité et la diversité du contenu des cursus de formation supposent l'intégration de formations ou de modules de formation dans les programmes de l'enseignement supérieur.

A travers sa politique de soutien aux têtes de réseaux de l'ESS, la Région peut favoriser la mobilisation de professionnels pour construire des formations et des modules de formation dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, la complémentarité entre les politiques ESS et d'enseignement supérieur de la Région pourrait se jouer à travers la stimulation de rapprochements entre les entreprises ESS et des laboratoires de recherche, notamment en matière d'innovation sociale, ce en lien avec les enjeux de la Stratégie Régionale de l'Innovation pour la Spécialisation Intelligente (SRI-SI).

j) Développement à l'international

La politique d'ouverture internationale de la Région, par essence transversale, comporte plusieurs volets complémentaires : échanges de pratiques et renforcement des capacités des acteurs dans le cadre des partenariats que la Bourgogne a développés avec des régions étrangères, mais aussi soutien à des projets de solidarité internationale portés par des acteurs locaux avec un accent mis sur l'éducation au développement, ou encore accompagnement des acteurs bourguignons vers des partenariats européens dans le cadre des programmes européens sectoriels.

Dans ce contexte, un certain nombre d'acteurs de l'ESS sont d'ores et déjà impliqués dans des projets de solidarité internationale, dont certains portent également sur la thématique. Ils travaillent – ou peuvent travailler – dans une logique d'échange d'expériences et de savoir-faire avec des partenaires étrangers.

Par ailleurs, la logique de « renforcement des capacités des acteurs » développés par les partenariats internationaux de la Bourgogne peut conduire à davantage de croisements entre ESS et ouverture à l'international, notamment avec des partenaires européens (Opole en Pologne, Rhénanie-Palatinat en Allemagne...).

La complémentarité entre les politiques ESS et développement à l'international de la Région réside dans la participation d'entreprises de l'ESS à des programmes sectoriels européens ou à des échanges dans le cadre des conventions de coopération décentralisée de la Région et des politiques de solidarité internationale.

C. DESCRIPTION DES DISPOSITIFS REGIONAUX EN FAVEUR DE L'ESS

1. Dispositif régional « Anim'Acteurs Bourgogne »

Objet général du dispositif régional :

Soutenir les têtes de réseaux qui font grandir les entreprises de l'ESS.

Les acteurs de l'ESS tendent à se regrouper au sein de têtes de réseaux qui ont vocation à représenter, à défendre, à valoriser et à promouvoir le développement de leurs adhérents.

Afin de faire reconnaître les spécificités et les plus-values des entreprises de l'ESS, le Conseil régional soutient les actions mises en œuvre par les têtes de réseaux à vocation régionale.

Ces têtes de réseaux doivent aussi proposer des pistes à leurs membres sur des filières et des secteurs d'activités porteurs de développement économique pour les entreprises de l'ESS en lien avec les politiques sectorielles régionales dont notamment en matière d'activités touristiques, la transition énergétique, les circuits de proximité, l'économie circulaire et fonctionnelle, « *silver economy* ».

Les attendus de la Région vis-à-vis des têtes de réseaux :

- Rendre compte des dynamiques économiques de leur secteur par l'observation d'indicateurs économiques et pas que d'emplois.
- Inciter à des mutualisations parmi leurs membres par l'information sur les avantages de stratégies collectives.
- Etudier l'émergence et la consolidation de filières à investir par leurs membres : filières existantes / filières en devenir.
- Communiquer sur l'ESS.

Objectif de la politique régionale :

En lien avec les priorités régionales, proposer à leurs membres des perspectives de développement dans la « *silver economy* » (hors aide à domicile), les activités touristiques, la transition énergétique, l'économie circulaire et fonctionnelle et les circuits courts.

Indicateurs de réalisation : nombre d'études de marché sectorielles.

Indicateurs de résultat : nombre d'adhérents impliqués.

Indicateurs d'impact : nombre d'adhérents de la tête de réseau positionnés sur l'un des secteurs à potentiel cités ci-dessus à trois ans.

Cible : nombre déterminé en fonction de la taille et du profil des entreprises membres de la tête de réseau.

Objectif de la politique régionale :

Favoriser la formalisation de coopérations et de mutualisations entre entreprises ESS membres de la tête de réseaux pour faire effet levier sur la performance économique et la durabilité des entreprises de l'ESS.

Indicateurs de réalisation : nombre d'actions de promotion de la mutualisation entre entreprises ESS.

Indicateurs de résultat : nombre d'entreprises ESS mutualisées parmi leurs membres.

Indicateurs d'impact : création de richesse à trois ans au sein des organismes mutualisés composés (en partie ou en totalité) des membres de la tête de réseau.

Cible : + 10% de mutualisation d'entreprises ESS d'ici 2020.

Base du soutien par le Conseil régional de Bourgogne	Conventionnement pluriannuel avec des têtes de réseaux à vocation régionale qui servent à : <ul style="list-style-type: none"> - la croissance et le développement de ses structures membres, - le changement d'échelle de l'ESS, - et la diffusion des principes et des valeurs de l'ESS dans l'ensemble de l'économie.
Typologie d'actions éligibles à l'aide régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Portage et participation au copilotage de projets structurants à vocation régionale. - Observation économique du secteur concerné. - Appui à des démarches de mutualisation entre plusieurs membres de la tête de réseau. - Elaboration, accompagnement et communication sur la mise en place d'indicateurs d'évaluation parmi les membres de la tête de réseau. - Elaboration de modèles économiques favorisant un accroissement de la part des ressources privées. - Conseils en direction des membres pour l'utilisation et la valorisation de dispositifs régionaux soutenus par le Conseil régional.
Nature de l'aide	Subventions au fonctionnement général de la tête de réseau.
Spécificités relatives à l'instruction	<ul style="list-style-type: none"> - Le poids des cotisations dans le fonctionnement de la tête de réseau comme preuve de l'intérêt des acteurs de l'ESS pour la tête de réseau. - La production d'indicateurs comme aide à la définition des axes stratégiques au développement de l'action de la tête de réseau. - Les dépenses réalisées avant l'accusé de réception ne sont pas prises en compte lors du versement de l'aide régionale.
Exemples de partenaires soutenus	La Région soutient plusieurs têtes de réseaux généralistes ou spécialisées se reconnaissant dans les valeurs et les principes de l'ESS comme la CRESS Bourgogne, l'URSCOP, l'UREI, l'URCI, le Collectif régional des épiceries sociales et solidaires de Bourgogne, ...

Lien du dispositif avec le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne 2014-2020 :

Axes transversaux de l'ESS

- Prospectives économiques et d'emploi
 - Rendre compte des dynamiques économiques et sociales de l'ESS et de sa participation à l'économie bourguignonne
- Territoires : dynamiques, maillage, présence d'acteurs
 - Faire mieux travailler ensemble les acteurs à leurs différents niveaux et multiplier les collaborations et les partenariats
 - Faire prendre en compte l'ESS par les territoires et leurs représentants

Exemples de lien du dispositif avec les autres politiques régionales :

- Politique d'innovation : implication d'acteurs de l'ESS dans l'AT 1 de la RIS 3
- Politique touristique : identification de potentialités économiques pour l'ESS
- Politique environnementale : sensibilisation au développement durable, élaboration de projets participatifs...
- Politique culturelle et sportive : identification de potentialités d'activités pour l'ESS
- Politique en faveur des continuités professionnelles : programme de sensibilisation/formation à l'ESS
- Politique d'enseignement supérieur : renforcement de liens avec les entreprises ESS
- Politique internationale : facilitation de l'accès de l'ESS aux programmes européens

2. DISPOSITIF REGIONAL « ACCOMPAGN'ACTEURS BOURGOGNE »

Objet général du dispositif régional :

Soutenir l'expertise au service des entreprises de l'ESS.

L'accompagnement des porteurs de projets d'activités économiques est un facteur essentiel à la pérennisation et à la consolidation de ces projets.

Ce dispositif régional a donc pour vocation de mettre des outils et des supports régionaux à la disposition des porteurs de projets pour leur permettre d'accéder à de l'expertise utile à leur développement.

Les attendus de la Région vis-à-vis des structures d'accompagnement de projets de création/reprise :

- Conseiller et suivre les projets de création de collectifs à vocation économique.
- Inciter les créateurs à s'orienter vers la reprise d'activité.
- Favoriser les coopérations économiques entre personnes accompagnées ou ayant été accompagnées.
- Consolider le modèle économique des entreprises de l'ESS.

Objectif de la politique régionale :

Favoriser la pérennité d'entreprises sous forme collective en création ou en reprise.

Indicateurs de réalisation : nombre d'accompagnement.

Indicateurs de résultat : nombre de création et de reprise.

Indicateurs d'impact : taux de pérennité à 5 ans.

Cible : doublement du nombre d'entreprises sous forme collective d'ici 2020.

Objectif de la politique régionale :

Lutter contre les inégalités face à la création/reprise par l'acquisition du capital social et culturel nécessaire à la pérennisation de leur projet.

Indicateurs de réalisation : nombre d'accompagnement.

Indicateurs de résultat : nombre de sorties positives en création / reprise ; nombre de sorties positives autres.

Indicateurs d'impact : nombre d'emplois consolidés à 3 ans.

Cible : (à déterminer avec les partenaires).

FOCUS particulier sur la reprise d'entreprise sous forme collective :

La démographie entrepreneuriale fait de la reprise d'entreprise un enjeu essentiel pour le maintien du tissu économique de la Bourgogne. Des PME de toutes tailles sont concernées par la problématique de retrouver un acquéreur afin de conserver l'activité et le savoir-faire en Bourgogne.

Le projet de loi sur l'ESS introduit de nouvelles dispositions visant à faciliter la reprise d'entreprises, notamment sous forme collective. Ces nouvelles dispositions doivent être accompagnées par la Région d'outils non seulement financiers complémentaires, mais également d'un accompagnement des repreneurs d'entreprises pour leur permettre de se projeter dans leur futurs rôles de managers de l'entreprise dont ils étaient jusqu'ici les salariés et dont ils deviennent, collectivement, les propriétaires.

L'accompagnement des repreneurs dans le cadre de collectifs constitue l'une des dimensions de ce dispositif régional. Celui-ci doit appuyer les structures ESS de l'accompagnement qui ont acquis des compétences et ont expérimenté par exemple des structures de test dans la création. Il s'agirait maintenant d'envisager la création de processus d'accompagnement adaptés à la problématique de la reprise sous forme collective.

Base du soutien par le Conseil régional de Bourgogne	L'appui aux structures d'accompagnement de l'ESS dédiées à la création, au développement et à la reprise d'activités est l'un des axes principaux de la politique régionale de soutien au développement de l'ESS en Bourgogne.
Typologie d'actions éligibles à l'aide régionale	Frais de fonctionnement liés à la mise en œuvre de l'objet du dispositif régional « <i>Accompagn'Acteurs Bourgogne</i> »
Nature de l'aide	Subventions de fonctionnement et appels à projets liés à l'objet du présent dispositif régional. L'aide pourra faire l'objet d'une convention d'objectifs pluriannuelle.
Spécificités relatives à l'instruction	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures d'accompagnement doivent avoir une vocation à intervenir au niveau régional ou interdépartementale ou sont dans une démarche d'intégrer une échelle régionale ou interdépartementale. - Elles devront proposer un projet de diversification de leurs ressources en donnant une part de plus en plus significative aux ressources privées à l'exception des missions commanditées par l'Etat cofinancées par le Conseil régional. - Elles devront intégrer la grille d'indicateurs conçue par le Conseil régional avec les acteurs de l'accompagnement. - Les dépenses réalisées avant l'accusé de réception ne sont pas prises en compte lors du versement de l'aide régionale.
Exemples de partenaires soutenus	La Région soutient plusieurs structures de l'accompagnement à la création/reprise comme les structures de test permettant à des porteurs de projet d'éprouver la faisabilité de leurs projets d'entreprise avant création (ex. : la Couveuse Potentiel, ...).

Lien du dispositif avec le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne 2014-2020 :

Axes transversaux de l'ESS

- Prospectives économiques et d'emplois
 - Faire émerger de nouvelles activités solvables portées par des entreprises de l'ESS
- Innovation sociale et R&D
 - Promouvoir l'innovation sociale dans les entreprises de l'ESS et dans les territoires

Axes de développement économique

- Conseil et expertise auprès des créateurs, des repreneurs et des entreprises de l'ESS
 - Favoriser l'émergence et la pérennisation d'entreprises de l'ESS
- Consolidation des modèles économiques de l'ESS
 - Elaborer des modèles économiques pérennes des entreprises de l'ESS

Exemples de lien du dispositif avec les autres politiques régionales :

- Politique de développement économique : soutien aux créateurs/repreneurs
- Politique touristique : idem
- Politique d'aménagement du territoire : soutiens locaux à des projets d'activités
- Politique agricole et forestière : soutien à l'implantation d'agriculteurs et d'entrepreneurs de travaux forestiers, notamment l'installation hors cadre familial et ayant des démarches de développement durable (bio...)
- Politique internationale : soutien à des activités

3. DISPOSITIF REGIONAL « DEVELOPP'ACTEURS BOURGOGNE »

Objet général du dispositif régional :

Soutenir l'ingénierie au service des territoires et des stratégies en faveur de l'ESS.

Le changement d'échelle des entreprises de l'ESS passe indéniablement par l'accompagnement des acteurs et des territoires dans l'émergence et le développement de projets structurants pour la Bourgogne.

Ce dispositif régional a donc pour vocation de mettre des outils et des supports régionaux à la disposition des acteurs et des territoires bourguignons pour leur permettre d'accéder à de l'ingénierie utile à leur développement.

Les attendus de la Région vis-à-vis des structures d'accompagnement de projets de territoires :

- Favoriser les mutualisations de structures.
- Accompagner l'émergence de projets de territoires.
- Stimuler et/ou conforter l'innovation sociale au sein des entreprises de l'ESS.

Objectif de la politique régionale :

Encourager les initiatives ESS de regroupement économique à l'échelle d'un territoire pour structurer le développement économique local.

Indicateurs de réalisation : nombre d'accompagnement et de soutien à des projets territorialisés de regroupement économique.

Indicateurs de résultat : nombre de projets économiques de territoire.

Indicateurs d'impact : taux de pérennité à 5 ans.

Cible : 8 regroupements économiques territorialisés d'ici 2020.

Base du soutien par le Conseil régional de Bourgogne	L'appui aux structures d'accompagnement de l'ESS intervenant auprès de projets structurants et stratégiques pour le territoire est l'un des axes principaux de la politique régionale de soutien au développement de l'ESS en Bourgogne.
Typologie d'actions éligibles à l'aide régionale	Frais de fonctionnement liés à la mise en œuvre de l'objet du dispositif régional « <i>Développ'acteurs Bourgogne</i> »
Nature de l'aide	Subventions de fonctionnement et appels à projets liés à l'objet du présent dispositif régional. L'aide pourra faire l'objet d'une convention d'objectifs pluriannuelle.
Spécificités relatives à l'instruction	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures d'accompagnement doivent avoir une vocation à intervenir au niveau régional ou interdépartementale ou sont dans une démarche d'intégrer une échelle régionale ou interdépartementale. - Elles devront proposer un projet de diversification de leurs ressources en donnant une part de plus en plus significative aux ressources privées à l'exception des missions commanditées par l'Etat cofinancées par le Conseil régional. - Elles devront intégrer la grille d'indicateurs conçue par le Conseil régional avec les acteurs de l'accompagnement. - Dans le cadre d'une action territorialisée (PTCE...), l'action financée devra faire apparaître un partenariat local diversifié et cohérent au regard de l'action et l'inscription du projet dans une échelle territoriale de type Pays ou agglomération lorsqu'elle existe sur le territoire impacté par le projet ou l'action. - Les dépenses réalisées avant l'accusé de réception ne sont pas prises en compte lors du versement de l'aide régionale.
Exemples de partenaires soutenus	La Région soutient plusieurs projets structurants pour le changement d'échelle de l'ESS en Bourgogne comme les PTCE, la SCIC REPLIC Bourgogne...

Lien du dispositif avec le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne 2014-2020 :

Axes transversaux de l'ESS

- Prospectives économiques et d'emplois
 - Faire émerger de nouvelles activités solvables portées par des entreprises de l'ESS
- Innovation sociale et R&D
 - Promouvoir l'innovation sociale dans les entreprises de l'ESS et dans les territoires

Axes de développement économique

- Structuration du développement économique de l'ESS
 - Consolider les entreprises de l'ESS par des coopérations et des partenariats d'acteurs publics et privés
- Consolidation des modèles économiques de l'ESS
 - Elaborer des modèles économiques pérennes des entreprises de l'ESS

Exemples de lien du dispositif avec les autres politiques régionales :

- Politique de développement économique : accès aux actions collectives
- Politique d'aménagement du territoire : stratégies des contrats territoriaux
- Politique touristique : stratégies territoriales de développement touristique
- Politique agricole : circuits de proximité
- Politique culturelle et sportive : développement de l'environnement des entreprises
- Politique d'enseignement supérieur : diffusion de la R&D dans les organisations de l'ESS

4. DISPOSITIF REGIONAL « EMPLOY'ACTEURS BOURGOGNE »

Objet général du dispositif régional :

Soutenir l'insertion professionnelle des Bourguignons.

Des acteurs de l'ESS développent des solutions pertinentes face aux difficultés d'insertion professionnelle que connaissent nombre de Bourguignons. Ces structures d'insertion permettent de maintenir de l'activité dans les territoires et d'apporter des revenus et une resocialisation des personnes en difficulté.

Dans ce cadre, le Conseil régional souhaite soutenir les actions d'insertion professionnelle en partenariat avec les acteurs et les professionnels du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Les attendus de la Région vis-à-vis des dispositifs et des structures de l'IAE :

Structurer les parcours d'insertion des personnes en difficulté d'emploi.

Objectifs de la politique régionale :

Favoriser l'adéquation de l'offre d'insertion avec le besoin des personnes en insertion par un accompagnement professionnalisé.

Indicateurs de réalisation : (à déterminer avec les partenaires).

Indicateurs de résultat : (à déterminer avec les partenaires).

Indicateurs d'impact : (à déterminer avec les partenaires).

Cible : (à déterminer avec les partenaires).

Base du soutien par le Conseil régional de Bourgogne	Le soutien régional s'adresse : - aux Entreprises d'Insertion (EI), - aux Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), - et aux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).
Typologie d'actions éligibles à l'aide régionale	Sur la base d'une convention pluriannuelle avec les têtes de réseaux pour les EI/ETTI et avec les copilotes du PLIE : - Aide forfaitaire aux EI/ETTI pour l'accompagnement des personnes en insertion. - Soutien aux Structures d'Animation et de Gestion (SAG) des PLIE.
Nature de l'aide	Subventions de fonctionnement.
Spécificités relatives à l'instruction	- Les subventions versées aux EI/ETTI sont calculées sur la base d'une aide pour l'accompagnement d'un nombre d'équivalent temps plein de personnes en insertion. - Les dépenses réalisées avant l'accusé de réception ne sont pas prises en compte lors du versement de l'aide régionale.
Exemples de partenaires soutenus	Le Conseil régional de Bourgogne soutient l'action d'insertion des EI/ETTI membres de l'UREI et de la FNARS et les 8 PLIE bourguignons.

Lien du dispositif avec le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne 2014-2020 :

Axes d'emploi et de capital humain

- Insertion professionnelle et pérennisation de l'emploi
 - Conforter l'offre d'insertion et d'emploi en Bourgogne

Exemples de lien du dispositif avec les autres politiques régionales

- Politique de cohésion sociale : favoriser l'insertion dans les territoires urbains
- Politique de formation professionnelle et de mutations économiques : sécuriser les parcours professionnels
- Politique environnementale : actions de formation à la réhabilitation des bâtiments par des structures de l'insertion par l'activité économique

5. DISPOSITIF REGIONAL « NOV'ACTEURS BOURGOGNE »

Objet général du dispositif régional :

Soutenir les projets nouveaux et expérimentaux émanant des territoires.

L'ESS se caractérise par sa capacité à proposer des projets qui répondent aux demandes socioéconomiques des territoires. La Région souhaite pouvoir donner un coup de pouce aux expérimentations qui émergent en Bourgogne sous l'impulsion d'acteurs de l'ESS.

Les attendus de la Région vis-à-vis des projets :

Expérimenter de nouvelles activités en vue de devenir à terme des opérations pérennes entrant dans le droit commun des politiques sectorielles, notamment du développement économique.

Objectifs de la politique régionale :

Valider le modèle économique de projets ESS innovants.

Indicateurs de réalisation : étude de faisabilité des modèles économiques.

Indicateurs de résultat : modèle économique transférable.

Indicateurs d'impact : taux de pérennisation des projets à 5 ans.

Cible : selon le projet.

Base du soutien par le Conseil régional de Bourgogne	Projets nouveaux reposant sur un modèle économique dont la viabilité doit être éprouvée.
Typologie d'actions éligibles à l'aide régionale	Tout type de projet économique.
Nature de l'aide	Subvention de fonctionnement.
Spécificités relatives à l'instruction	<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'un projet de modèle économique ne reposant pas uniquement sur l'aide publique. - Les dépenses réalisées avant l'accusé de réception ne sont pas prises en compte lors du versement de l'aide régionale.
Exemples de partenaires soutenus	L'association Relais Planète Solidaire, au titre de son expérimentation « Frui'malin », vise à implanter en Bourgogne des activités de récupération et de transformation de fruits pour la vente afin de lutter contre le gaspillage.

Lien du dispositif avec le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne 2014-2020 :

Lien transversal à l'ensemble du document

Exemples de lien du dispositif avec les autres politiques régionales

- Politique d'innovation : création et le développement de projets ESS dans le cadre de la RIS 3
- Politique touristique : soutien à l'émergence de projets innovants
- Politique d'aménagement du territoire : soutien à l'émergence de projets dans les territoires
- Politique environnementale : soutien à l'expérimentation de projets de transport alternatif et d'énergie renouvelable
- Politique de mobilité : soutien à des projets intermodaux
- Politique culturelle et sportive : soutien à des expérimentations de nouveaux modèles économiques favorisant l'hybridation des ressources

6. DISPOSITIF REGIONAL « COMMUNIC'ACTEURS BOURGOGNE »

Objet général du dispositif régional :

Soutenir les actions qui donnent de la visibilité à l'ESS.

La connaissance des projets de l'ESS participe au changement d'échelle des entreprises de l'ESS car elle peut être génératrice de développement pour les acteurs de l'ESS. La reconnaissance institutionnelle donnée par le Gouvernement avec la création d'un ministère dédié à l'ESS, les annonces d'un volet ESS dans la BPIFRANCE et les ouvertures offertes par la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social donnent des perspectives nouvelles de développement de l'ESS.

Dans ce cadre, le Conseil régional de Bourgogne mène, soit directement, soit en lien avec les acteurs du secteur (têtes de réseaux, ...), des opérations de promotion, d'information et de communication sur l'ESS (concours régional ESS, ...).

Les attendus de la Région vis-à-vis des actions de communication :

- Rendre compte des résultats des dispositifs régionaux « Accompagn'Acteurs Bourgogne », « Développ'Acteurs Bourgogne » et « Financ'Acteurs Bourgogne ».
- Développer des outils de valorisation des plus-values et des initiatives de l'ESS.

Objectifs de la politique régionale :

Rendre visible l'ESS en Bourgogne.

Indicateurs de réalisation : nombre de manifestations sur l'ESS en Bourgogne.

Indicateurs de résultat : nombre de participants moyen par manifestation.

Indicateurs d'impact : taux de satisfaction des participants.

Cible : une grande manifestation par an sur l'ESS en Bourgogne dans chaque département.

Base du soutien par le Conseil régional de Bourgogne	Actions de promotion, d'information et de communication à vocation régionale principalement sur l'ESS réalisées par le Conseil régional ou par des acteurs du secteur, notamment les têtes de réseaux régionales.
Typologie d'actions éligibles à l'aide régionale	Colloques, séminaires, outils et supports de communication, manifestations diverses, concours, trophées, prix, ... conçus ou mis en œuvre par le Conseil régional ou par un partenaire.
Nature de l'aide	Subventions de fonctionnement, marchés publics, dotation régionale.
Spécificités relatives à l'instruction	<ul style="list-style-type: none"> - En cas d'action conçue ou mise en œuvre par un partenaire, l'aide régionale est conditionnée à la participation du Conseil régional au copilotage ou à la détermination d'une partie ou de la totalité de l'action projetée par le porteur. - Seront privilégiées les actions ayant une vocation régionale. - Les dépenses réalisées avant l'accusé de réception ne sont pas prises en compte lors du versement de l'aide régionale.
Exemples de partenaires soutenus	La Région organise depuis plusieurs années le Concours régional ESS permettant de récompenser des projets locaux dont le projet est sélectionné par un collège d'acteurs locaux.

Lien du dispositif avec le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne 2014-2020 :

Axes transversaux de l'ESS

- Communication sur l'ESS
 - Valoriser les initiatives, les principes et les valeurs de l'ESS auprès du grand public et des acteurs économiques et institutionnels

Exemples de lien du dispositif avec les autres politiques régionales :

- En fonction de leurs activités, les acteurs de l'ESS peuvent s'associer à des actions de communication portées par les directions sectorielles de la Région comme les acteurs de l'éducation populaire dans le cadre de la manifestation « Bouje » en lien avec la politique jeunesse de la Région.
- Politique en faveur des continuités professionnelles : programme de sensibilisation/formation à l'ESS
- Politique de développement international : soutien d'initiatives de dimension internationale

7. DISPOSITIF REGIONAL « CITOYEN'ACTEURS BOURGOGNE »

Objet général du dispositif régional :

Soutenir les entreprises qui agissent sur le volet social du développement économique.

Les principes et les valeurs de l'ESS impliquent la prise en compte d'autres dimensions du développement économique, souvent considérés comme des externalités pour les entreprises et les acteurs classiques de l'action économique. Par leurs objets ou la nature du public qu'ils accueillent afin de mettre en œuvre leurs activités, ces acteurs interpellent le volet social du développement économique bourguignon et les questions d'accès à une véritable citoyenneté économique qui ne se limite pas à une vision cloisonnée de l'*homo œconomicus*.

Dans ce cadre, le Conseil régional souhaite soutenir les actions visant à favoriser l'égalité des chances (égalité femmes / hommes, diversité...) et les structures dont l'objet vise à promouvoir des rapports solidaires à l'acte d'achat et de consommation (épiceries sociales, commerce équitable...).

Les attendus de la Région vis-à-vis des structures :

Développer des démarches RSE dans la société et auprès des entreprises bourguignonnes.

Objectifs de la politique régionale :

Changer le regard sur le développement économique, notamment dans le rapport à la consommation et au travail.

Indicateurs de réalisation : selon l'activité.

Indicateurs de résultat : selon l'activité.

Indicateurs d'impact : selon l'activité.

Cible : selon l'activité.

Base du soutien par le Conseil régional de Bourgogne	Parce que l'économie est indissociable de la question sociale et de l'accès à la citoyenneté, le Conseil régional soutient des actions visant à favoriser l'égalité des chances (égalité hommes / femmes, diversité...) et la promotion d'un rapport solidaire à l'acte d'achat et de consommation (épicerie sociale, commerce équitable...).
Typologie d'actions éligibles à l'aide régionale	Frais de fonctionnement liés à la mise en œuvre de l'objet du présent dispositif régional.
Nature de l'aide	Subventions de fonctionnement et appel à projet liés à l'objet du dispositif régional, marchés publics.
Spécificités relatives à l'instruction	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures bénéficiaires de l'aide régionale devront démontrer l'existence d'un modèle économique reposant sur une hybridation des ressources et notamment la présence de ressources privées. - Les structures bénéficiaires de l'aide régionale devront produire une grille d'indicateurs permettant de valoriser la plus-value de leur action, notamment au regard du retour sur investissement public ou des coûts sociaux évités. - Les projets à vocation régionale seront privilégiés. - Les dépenses réalisées avant l'accusé de réception ne sont pas prises en compte lors du versement de l'aide régionale.
Exemples de partenaires soutenus	La Région soutient la SCIC FETE impliquée dans des problématiques d'égalité femmes/hommes dans le monde du travail.

Lien du dispositif avec le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne 2014-2020 :

Lien transversal à l'ensemble du document

Exemples de lien du dispositif avec les autres politiques régionales

- Politique d'aménagement du territoire : encourager la participation citoyenne comme le programme d'action des conseils de développement
- Politique touristique : développement d'activités sur les sites touristiques retenus
- Politique agricole et forestière : soutien aux circuits de proximité, à l'agriculture biologique, la transformation/vente à la ferme, à la diversification de la production agricole, aux démarches collectives (CUMA)
- Politique environnementale : activités de préservation de la biodiversité
- Politique de mobilité : activités de développement de l'intermodalité
- Politique internationale : soutien à des projets de coopération internationale (commerce équitable...) et à la dimension d'égalité femmes / hommes

8. DISPOSITIF REGIONAL « PRODUC'ACTEURS BOURGOGNE »

Objet général du dispositif régional :

Soutenir les investissements à vocation économique qui font croître les entreprises de l'ESS.

En vue d'améliorer leur capacité productive et d'action (conformément à leur objet social), l'investissement à vocation économique des structures de l'ESS constitue une modalité de développement et de changement d'échelle des entreprises de l'ESS. Il correspond ainsi aux objectifs de la SRDEI à travers la notion de « contrat de croissance ».

Les attendus de la Région vis-à-vis des projets d'entreprises de l'ESS :

Consolider des modèles économiques des entreprises de l'ESS par de l'investissement permettant de développer leurs activités économiques.

Objectifs de la politique régionale :

Etoffer le capital des entreprises de l'ESS par des immobilisations.

Indicateurs de réalisation : nombre de projet d'investissement soutenus par la Région.

Indicateurs de résultat : selon l'activité.

Indicateurs d'impact : selon l'activité.

Cible : renforcer le haut de bilan des entreprises de l'ESS par l'investissement.

Base du soutien par le Conseil régional de Bourgogne	Appui au développement et au changement d'échelle des entreprises de l'ESS en lien avec le « contrat de croissance » de la SRDEI de la Région Bourgogne.
Typologie d'actions éligibles à l'aide régionale	Outils de production, véhicule, immeubles et leurs aménagements...
Nature de l'aide	Subventions d'investissement et marchés publics
Spécificités relatives à l'instruction	<ul style="list-style-type: none"> - Les investissements soutenus par le Conseil régional doivent avoir une vocation économique affirmée visant notamment à favoriser le développement des ressources privées du porteur de projet. - Les conséquences positives du projet sur l'emploi et/ou sur le pouvoir d'achat des publics cibles ou des salariés du porteur de projet sont également des éléments pris en compte dans l'instruction du dossier. - Les dépenses réalisées avant l'accusé de réception ne sont pas pris en compte lors du versement de l'aide régionale.
Exemples de partenaires soutenus	Du matériel de stockage réfrigéré, des véhicules de transport et de levage acquis par les épiceries solidaires.

Lien du dispositif avec le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne 2014-2020 :

Axes de développement économique

- Consolidation des modèles économiques de l'ESS
 - Elaborer des modèles économiques pérennes des entreprises de l'ESS

Exemples de lien du dispositif avec les autres politiques régionales

- Politique de développement économique : accès aux aides individuelles
- Politique d'innovation : soutien aux investissements en R&D des entreprises ESS
- Politique d'aménagement du territoire : soutien aux investissements des projets territoriaux
- Politique de mobilité : soutien aux projets d'investissement en déplacements doux
- Politique environnementale : investissements pour la production d'énergies renouvelables et dans la réhabilitation des bâtiments

9. DISPOSITIF REGIONAL « FINANC'ACTEURS BOURGOGNE »

Objet général du dispositif régional :

Soutenir l'abondement d'outils financiers qui pérennisent et développent les entreprises de l'ESS.

L'ingénierie financière apparaît comme un effet levier important pour le changement d'échelle des entreprises de l'ESS. Par conséquent, le Conseil régional souhaite développer des outils financiers afin de soutenir les projets d'entreprise ou de structuration d'un territoire ou d'une activité économique.

En outre, ces outils financiers permettent de soutenir les acteurs bénéficiant des dispositifs « *Accompagn'acteurs Bourgogne* », « *Développ'acteurs Bourgogne* », « *Employ'acteurs Bourgogne* » et « *Citoyen'acteurs Bourgogne* ».

Les attendus de la Région vis-à-vis des structures de financement

- Accroître le nombre d'entreprises ESS bénéficiaires de leurs outils financiers.
- Développer des partenaires financiers publics / privés pour augmenter le volume de leurs outils financiers.
- Identifier les besoins de financement non couverts pour proposer de nouveaux outils financiers.

Objectif de la politique régionale :

Diversifier la gamme des outils d'ingénierie financière adaptés aux problématiques des entreprises de l'ESS pour permettre leur développement.

Indicateurs de réalisation : nombre d'entreprises bénéficiaires par outil d'ingénierie financière soutenu par la Région ; montants investis par outil.

Indicateurs de résultat : nombre d'intervention par typologie d'intervention : création ; développement ; consolidation ; restructuration.

Indicateurs d'impact : total des produits (Chiffre d'Affaires + subventions + aides à l'emploi) cumulé des entreprises ayant bénéficié d'un outil d'ingénierie financière soutenu par le Conseil régional à 3 ans ; emplois créés / consolidés à 3 ans.

Cible : à minima, un outil régional d'ingénierie financière pour chaque problématique rencontrée par les entreprises de l'ESS : création, développement, consolidation et restructuration.

Base du soutien par le Conseil régional de Bourgogne	L'ingénierie financière est un levier important pour le changement d'échelle des entreprises de l'ESS. Par conséquent, le Conseil régional abonde des outils financiers afin de soutenir les acteurs de l'ESS en complément des dispositifs régionaux qu'elle soutient par ailleurs.
Typologie d'actions éligibles à l'aide régionale	Outils financiers portés par des acteurs de l'ESS en vue de financer (prêts, garanties...) la création, le développement, la reprise, les projets structurants ou stratégiques des acteurs bourguignons et les structures ESS de l'accompagnement.
Nature de l'aide	Dotations régionales, abondements de fonds en investissement.
Spécificités relatives à l'instruction	Soutien à des outils de taille régionale ou interdépartementale pour faire masse (en nombre et en volume) afin de favoriser la professionnalisation des intermédiaires financiers.
Exemples de partenaires soutenus	Les fonds de garanties, de prêts et d'apport en capital aux entreprises de l'ESS gérés par Bourgogne Active.

Lien du dispositif avec le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Bourgogne 2014-2020 :

Axes de développement économique

- Consolidation des modèles économiques de l'ESS
 - Elaborer des modèles économiques pérennes des entreprises de l'ESS

Lien du dispositif avec les autres politiques régionales :

- Politique de développement économique : accès aux outils d'ingénierie financière
- Politique d'innovation : idem
- Politique touristique : idem

MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL **D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ESS**

La loi sur la décentralisation devrait confirmer le chef de filât de la Région en matière de développement économique et organiser les relations avec les collectivités infrarégionales au regard de la disparition de la clause générale de compétence. La loi ESS ne devrait pas indiquer de chef de filât sur l'ESS. Le rôle du Conseil régional en matière de développement économique de l'ESS en Bourgogne devrait donc découler de l'application de la loi sur la décentralisation.

I. COORDINATION DES ACTEURS

Au titre de sa compétence en matière de développement économique et sa mise en œuvre au moyen du PREDESS 2014-2020, le Conseil régional de Bourgogne se positionne clairement en chef de file du renforcement d'un écosystème favorable au changement d'échelle des entreprises de l'ESS grâce à ses dispositifs-phares : « *Accompagn'Acteurs Bourgogne* », « *Développ'Acteurs Bourgogne* », « *Financ'Acteurs Bourgogne* » et « *Anim'Acteurs Bourgogne* ».

Ces dispositifs régionaux ont vocation à soutenir des structures et des actions de portée régionale ou interdépartementale de manière à proposer des outils rendus efficaces et efficients par le volume de dossiers traités annuellement.

En plus de l'impact de ses dispositifs en faveur de l'ESS, ce rôle de chef de file de la Région s'exprimera par ailleurs à travers son implication dans l'organisation de la conférence régionale de l'ESS prévue à l'article 5B du projet de loi relatif à l'ESS enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 avril 2014.

II. PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

La Région animera les projets et les dispositifs de portée régionale et interdépartementale entrant dans le champ du développement économique dont il gardera le chef de filât.

Cependant, le Conseil régional pourra être amené à signer des conventions d'objectifs avec des partenaires bourguignons afin de soutenir collectivement des projets et des dispositifs structurants pour la Bourgogne.

Concernant les projets et les dispositifs ayant une assise strictement départementale et locale, ceux-ci pourront être animés par des collectivités infrarégionales sur la base d'un conventionnement avec le Conseil régional de Bourgogne.

Compte tenu de leur implantation et de leur impact, la Région pourra être amenée de manière ponctuelle à cofinancer des projets locaux, notamment dans le cadre des dispositifs régionaux non prioritaires de la politique régionale en faveur de l'ESS que sont « *Citoyen'Acteurs Bourgogne* », « *Nov'Acteurs Bourgogne* », « *Employ'Acteurs Bourgogne* », « *Produc'Acteurs Bourgogne* ».

ANNEXE 1 : L'ESS ET LES POLITIQUES REGIONALES

I/ Développement économique (hors ESS) et innovation

Développement économique (hors ESS)

La SRDEI 2014-2020 est bâtie sur quatre orientations stratégiques :

- Conforter l'excellence industrielle, fer de lance de l'économie bourguignonne.
- Renforcer l'attractivité de notre territoire.
- Conforter le potentiel de développement de l'économie de proximité et la valorisation des ressources des territoires bourguignons.
- Promouvoir l'ESS.

Même si la SRDEI a souhaité faire un focus sur les potentiels de l'ESS, ces orientations ne sont pour autant pas étanches entre elles et les entreprises de l'ESS, en fonction de leurs projets et de leurs activités, ont toute légitimité à participer à la mise en œuvre de l'ensemble de ces orientations.

Dans ce cadre, les compétences régionales en matière de développement économique sont articulées autour de 3 thèmes d'interventions :

- les aides individuelles aux entreprises, notamment autour de la mise en œuvre d'un contrat de croissance,
- les aides pour des actions collectives portées par exemple par des filières, des pôles, des clusters, ... ou sur des thématiques spécifiques comme l'innovation, l'environnement dans les process industriels, l'exportation, etc.,
- le soutien au TPE et à l'ESS (prêts d'honneur, soutien aux structures d'accompagnement...).

L'objectif du contrat de croissance est d'inciter les entreprises à s'inscrire dans une démarche stratégique globale de développement. Dans ce cadre, des entreprises de l'ESS pourraient bénéficier des dispositifs d'aides individuelles de la Région.

La politique régionale en faveur des actions collectives et collaboratives à caractère économique vise à renforcer la compétitivité des entreprises du territoire par la mutualisation d'actions et par la réalisation d'opérations ponctuelles (veille commune, attaque de marchés, développement R&D, définition stratégique...). Cette politique s'adresse à des opérateurs qui agissent pour le compte d'entreprises : fédérations professionnelles, groupements d'entreprises, clusters, grappes, pôles de compétitivité.

Les entreprises de l'ESS ont tout intérêt à s'associer ou à participer à des opérations collectives soutenues par la Région.

Innovation

La spécialisation intelligente fait partie intégrante de la nouvelle stratégie de l'Union européenne Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle incite à une concentration des financements sur la recherche-développement innovation et à une optimisation des crédits européens investis. En réponse à cette exigence, la région Bourgogne a engagé avec l'Etat une démarche visant à enrichir et à faire évoluer la stratégie régionale de l'innovation de la Bourgogne en date de 2010 pour atteindre ***une stratégie de spécialisation intelligente (RIS 3) comportant 3 axes transversaux (AT) communs aux 5 domaines stratégiques (DS)*** :

- ***AT1 : nouveaux comportements, nouvelles économies***

Cet axe vise l'économie sociale et solidaire, l'économie de proximité, économie numérique et usages qui en découlent, prise en compte du phénomène de vieillissement de la population qui peut constituer des opportunités de développement, nouveaux comportements à adopter pour préserver la planète tout en conciliant le progrès social et la performance économique.

- **AT2 : développement et mise en réseau des compétences au service de la compétitivité**

Cet axe vise l'incitation et l'accompagnement des partenariats pour l'innovation, opportunité offerte par l'interdisciplinarité entre les pôles de recherche, développement des partenariats publics-privés.

- **AT3 : diffusion des technologies clés, des ingénieries numériques, de la culture de l'entrepreneuriat et de la culture scientifique, technique et industrielle**

Cet axe vise la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, développement de l'esprit d'entreprendre qui se conjugue avec une responsabilité sociale et environnementale accrue.

Les domaines stratégiques (DS) constituent les priorités thématiques régionales choisies en concertation avec les partenaires de l'innovation en Bourgogne. Ce sont les domaines pour lesquels les entreprises bourguignonnes apparaissent les plus avancées et/ou les plus structurées au regard de la concurrence mondiale :

- **DS1 : Qualité des aliments et de l'alimentation au service du bien-être des consommateurs**
- **DS 2 : Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées**
- **DS3 : Intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique**
- **DS 4 : Eco-conception- éco-construction- matériaux biosources**
- **DS 5 : Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport**

Des entreprises de l'ESS doivent pouvoir s'inscrire dans des dynamiques collectives ou des partenariats techniques ou commerciaux avec les entreprises impliquées dans ces DS à forte valeur ajoutée et à contenu fortement technologique, notamment au regard de l'axe transversal sur les nouveaux comportements et les nouvelles économies compte tenu des expérimentations mises en œuvre par les acteurs de l'ESS dans les domaines du vieillissement, de l'économie circulaire, de la ruralité...

II/ Aménagement du territoire

L'économie de proximité crée des opportunités pour la création et le développement d'activités par des acteurs de l'ESS.

Au titre de sa politique d'aménagement du territoire, la Région souhaite **favoriser et encourager l'attractivité résidentielle (actifs et population) et économique des territoires à l'échelle d'un bassin de vie qui soit fondée sur la valorisation de leurs ressources, la diversification des activités économiques et le développement d'activités productives**. Dans ce cadre, il s'agit :

- **d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs stratégies locales d'accueil, à la fois sur les conditions d'activité, de « réceptivité » (logement, foncier...) et d'habitabilité (services, vie socioculturelle, qualité et diversité de parc de logement, tourisme, loisirs, problématiques environnementales...).**

L'ESS se caractérise par la diversité des secteurs d'activité occupés par ses acteurs. En Bourgogne, elle est présente dans une pluralité de métiers avec une forte concentration dans 14 métiers entrant dans les champs du :

- du social, médico-social et santé,
- des activités financières et d'assurances,
- de l'animation, des sports et loisirs
- et des métiers transversaux (secrétaires, nettoyeurs, ouvriers non qualifiés, employés qualifiés des services comptables ou financiers).
- **d'accompagner les créateurs**

Hormis les chambres consulaires, le réseau bourguignon de l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises est porté par des structures de l'ESS qui interviennent le plus souvent à des échelles départementales et/ou régionales et qui peuvent être amenées à contractualiser avec des collectivités locales pour réaliser des permanences locales ou des activités ciblées de conseil auprès des porteurs de projets.

- ***de favoriser l'emploi par la formation, l'insertion...***

Des structures de l'ESS sont impliquées dans des activités de formation et d'insertion des personnes en difficulté d'emploi. Elles le font dans un cadre partenarial ou de marchés passés par les donneurs d'ordre de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, PLIE...).

- ***et d'encourager la participation citoyenne***

Les valeurs et les principes de l'ESS imposent des organisations reposant sur la participation de bénévoles et des parties prenantes des entreprises de l'ESS (salariés...).

Les opportunités de création ou de développement d'activité dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire devraient passer par la mise en œuvre des contrats de pays et d'agglomération soutenus par la Région dans le cadre du SRADDT.

Par ailleurs, le volet rural de la programmation 2014-2020 du FEADER notamment devrait être un levier intéressant pour les collectivités locales qui souhaitent implanter sur leur territoire des projets d'ESS.

III/ Tourisme

Au titre de sa Stratégie régionale de développement du tourisme, la Région ambitionne d'accompagner et d'aider les entreprises touristiques à se créer, se développer, s'adapter aux mutations du secteur et se transmettre grâce à la valorisation du potentiel touristique de la Bourgogne, notamment en matière de sites et de patrimoine naturel et culturel. L'enjeu du Conseil régional est ainsi de ***conforter et accroître l'activité touristique par la structuration de l'offre locale, en concentrant son action sur un réseau structurant d'hébergement et de services et sur l'adaptation de l'offre touristique aux pratiques des touristes et des Bourguignons.***

Dans ce cadre, les entreprises de l'ESS peuvent apparaître comme les acteurs opérationnels de la mise en œuvre des stratégies touristiques locales. Elles ont en effet la capacité à faire émerger des activités sur l'ensemble du territoire bourguignon qui reposent sur des modèles économiques hybrides (ressources publiques, privées et citoyennes) favorisant leur durabilité et leur adaptabilité aux problématiques et aux spécificités locales.

A ce titre, les acteurs de l'ESS devraient s'emparer des stratégies locales de développement touristique de manière à engager des projets sur certains itinéraires, sites et patrimoines bourguignons. En effet, ceux-ci bénéficieront d'une concentration de l'intervention publique dans le cadre des appels à projets lancés par la Région pour soutenir des pratiques touristiques innovantes et respectueuses de l'environnement ainsi que du volet rural du FEADER 2014-2020 notamment (projets LEADER...).

IV/ Formation et orientation professionnelle

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 vise la mise en cohérence globale et une complémentarité de l'ensemble des dispositifs et interventions mises en œuvre par chaque acteur par la coordination des actions et leur mise en synergie à travers 3 grandes orientations :

- Conjuguer demande économique et demande sociale émanant des territoires dans une perspectives de développement durable afin d'adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins identifiés.
- Améliorer la qualité de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de la prescription.
- Rechercher la cohérence entre les différentes voies de formation.

L'ESS rencontre une problématique de GPEC. Sous réserve d'identifier en son sein des filières ou des branches professionnelles, certains outils régionaux pourraient être utiles à la pérennisation et au développement de ses activités comme les :

- Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) pour le développement de la formation professionnelle avec les principaux secteurs professionnels représentés en Bourgogne afin de déterminer des orientations pour la filière ou la branche professionnelle.

- Contrats d'Appui à la Performance économique et à l'évolution des Compétences (CAPéCO) qui regroupent dans un seul document le développement économique, l'innovation, l'emploi et la formation.

VI/ Continuités professionnelles et sécurisation des parcours des actifs

Cosigné par l'Etat, la Région et les organisations patronales et salariales, le Plan pour les continuités professionnelles 2012-2015 vise également à *sécuriser les parcours professionnels des salariés bourguignons*. Dans ce cadre, ce plan répertorie l'ensemble des actions visant à contribuer à la sécurisation des parcours professionnels :

- Des projets transversaux ayant trait à la professionnalisation des acteurs et au dialogue social territorial.
- L'accès pour tous et à tous à une orientation et à une information permettant d'envisager une évolution professionnelle construite (réseau de conseils structuré, extension des expérimentations...).
- La possibilité de se former tout au long de sa carrière afin de développer les compétences et de sécuriser les parcours (contrats de sécurisation professionnelle...).
- L'acquisition, le développement et la validation de compétences transversales et transférables pour favoriser les mobilités professionnelles (acquisition des savoirs de base...).
- La préparation des publics aux emplois présentant des difficultés spécifiques de recrutement (Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et Compétences – GPECT, ...).
- L'organisation de la transmission des savoirs et des savoir-faire au sein de l'entreprise dans une logique intergénérationnelle (groupements d'employeurs, ...).

VI/ Agriculture et forêt

L'IRDDAF propose plusieurs priorités pour répondre aux enjeux à court et moyen terme du secteur agricole et du secteur forêt-bois en Bourgogne :

- Concernant le secteur agricole, les priorités sont de :
 - Développer la valeur ajoutée par la proximité et par des productions régionales de qualité.
 - Favoriser des pratiques innovantes pour une agriculture durable.
 - Installer de nouveaux agriculteurs et améliorer les outils et conditions de travail.
- Concernant le secteur forêt-bois, les priorités sont de :
 - Améliorer les pratiques sylvicoles.
 - Mobiliser la ressource forestière.
 - Moderniser des entreprises de transformation de la filière.
 - Promouvoir l'utilisation des bois locaux.

Les agriculteurs et les forestiers ont développé depuis des décennies des pratiques collectives de développement de leurs activités économiques à travers l'utilisation de l'outil coopératif.

L'ESS peut également répondre de manière favorable et participative aux priorités de la politique agricole et forestière de la Région, entre autres dans le cadre de la priorité visant à développer la valeur ajoutée par la proximité et par des productions régionales de proximité (circuits alimentaires régionaux, conseils aux changements de pratiques en agriculture, investissements de transformation à la ferme, promotion des productions SIQO et diversifiées et de la filière équine...) et dans le cadre de la priorité visant à promouvoir l'utilisation des bois locaux (promotion de l'utilisation du bois dans les constructions, promotion des essences locales) par exemple.

L'ESS porte de nombreuses initiatives agricoles et forestières à visée écologique ainsi que des projets de diversification des activités économiques en milieu rural. Certaines initiatives favorisent l'implantation de nouveaux acteurs non issus du monde agricole.

VII/ Environnement

La Stratégie Régionale Climat, Air, Energie (SRCAE), prévue par la loi Grenelle 2, définit, aux horizons 2020 et 2050, les grandes orientations et objectifs régionaux pour *faire face au changement climatique* : maîtrise

de la demande d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre la pollution de l'air, développement des énergies renouvelables et adaptation au changement climatique.

En tant qu'acteurs locaux et potentiels opérateurs de la mise en œuvre de cette stratégie, les entreprises de l'ESS peuvent trouver des liens entre les orientations stratégiques de ce document et leurs propres projets et activités. A titre d'exemples :

- ***Orientation n°6 : favoriser la construction de circuits économiques de proximité***

Il s'agit d'aller vers une logique d'écologie territoriale pour définir une stratégie de relocalisation de l'économie. L'ESS, par son assise territoriale forte en milieu urbain et rural, apparaît comme un des vecteurs incontournables à la mise en œuvre de ces circuits.

- ***Orientation n°15 : s'appuyer sur les entreprises, les filières, les acteurs de l'économie bourguignonne pour massifier la réhabilitation des bâtiments à travers la qualification, la formation, l'insertion professionnelle et l'innovation***

Les entreprises de l'ESS possèdent des savoir-faire avérés depuis plusieurs décennies sur le recyclage. Par ailleurs, dans une optique de réinsertion professionnelle, il pourrait être pertinent que les encadrants de structures d'insertion par l'activité économique du secteur du bâtiment intègrent ces formations pour les transmettre aux personnes en insertion professionnelle.

- ***Orientation n°20 : Développer et faciliter l'usage des offres de service de transport alternatif à la voiture individuelle dans leur domaine de pertinence (pôles multimodaux, covoiturage, télétravail ou coworking, mode de déplacement doux...)***

Plusieurs entreprises de l'ESS en Bourgogne et en France expérimentent des modes alternatifs de transport et des modèles économiques adaptés à ces nouvelles problématiques de transport.

- ***Orientation n°29 : développer l'agriculture biologique***

Les acteurs de l'ESS ont été des pionniers dans le développement de l'agriculture biologique.

- ***Orientation n°32 : préserver la biodiversité***

La préservation de la nature fait également partie des préoccupations de nombreuses entreprises de l'ESS.

- ***Orientation n°42 : renforcer et compléter les politiques de déploiement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale***

Des acteurs de l'ESS portent des initiatives locales de développement des énergies renouvelables avec l'objectif d'une transformation écologique de l'économie.

- ***Orientation n°45 : faciliter l'acceptation et l'appropriation locales des projets par l'information / Orientation n°47 : encourager la prise en conscience de chaque citoyen et le rendre acteurs / Orientation n°48 : inciter au changement des pratiques de mobilité par l'éducation, la sensibilisation et l'accompagnement / Orientation n°49 : structurer les acteurs du conseil et de l'accompagnement des citoyens en réseau pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, développer la formation et diffuser les outils / Orientation n°51 : généraliser l'éducation au développement durable***

Des acteurs de l'ESS assurent des fonctions d'information sur le développement durable et les pratiques écoresponsables dans les territoires.

- ***Orientation n°46 : encourager l'émergence de projets participatifs, portés par des citoyens et des acteurs locaux***

Le modèle de gouvernance des entreprises de l'ESS intègre pleinement la dynamique participative.

Le SRCAE sert de cadre à l'élaboration des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) qui déclinent de manière opérationnelle au niveau de la Région les orientations du SRCAE.

Le Plan climat du Conseil régional se structure en 19 orientations stratégiques réparties en 3 volets :

- Un volet patrimoine et services correspondant à l'exemplarité de la collectivité régionale et à sa responsabilité en tant qu'institution.
- Un volet transversal appliqué à l'ensemble des politiques régionales.

- Un volet territorial visant à mobiliser et accompagner tous les acteurs : les citoyens et leurs associations, les institutions publiques et les acteurs économiques.

Les entreprises de l'ESS peuvent être des partenaires de la mise en œuvre opérationnelle et effective des orientations fixées par la Région dans son Plan Climat Energie. De manière non exhaustive, voici quelques exemples de liens possibles entre les orientations de la Région et l'activité d'entreprises de l'ESS :

- **Orientation 9 « promouvoir un aménagement durable du territoire » - Action AMT 5 « Favoriser un aménagement durable en développant de nouvelles formes urbaines intégrant l'évolution de l'habitat et de la mobilité tout en incitant au changement des comportements.**

Plusieurs expérimentations locales d'acteurs de l'ESS recensées par l'AVISE notamment portent sur des modèles alternatifs d'habitat et de mobilité.

- **Orientation 10 « structurer une filière locale du Bâtiment durable sur la rénovation » - Action BAT 3 « Organiser l'ingénierie professionnelle »**

A titre d'exemples, le projet « Bâtiment de demain » animé par le Conseil régional de Bourgogne peut concerner les structures de l'IAE :

- soit en termes de formation des accompagnateurs de personnes en insertion pour diffuser de bonnes pratiques professionnelles utiles à leur insertion dans l'emploi par la disposition de savoir-faire recherchés à l'avenir par des entreprises du bâtiment,
- soit en termes de recyclage de déchets du bâtiment, car certaines SIAE disposent de savoir-faire avérés en matière de recyclage qui pourraient peut-être être adaptés au secteur du bâtiment et qui pourraient peut-être s'avérer être de nouvelles niches d'activités rentables pour les structures de l'IAE.

- **Orientation 12 « Renforcer les transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture »**

Des entreprises de l'ESS peuvent se révéler être des prestataires ou des opérateurs utiles aux stratégies d'intermodalité développées par les opérateurs de transport et les collectivités (sensibilisation, conseil, création d'activités...), en y alliant un volet citoyen propre au modèle de gouvernance et de recherche de l'intérêt général des entreprises de l'ESS. Des projets de transport alternatif à l'usage individuel de la voiture ont ainsi été développés par des acteurs de l'ESS dans toute la France, qu'il s'agisse de services de transports collectifs, d'initiatives de véhicules partagés ou encore d'innovations en matière de mobilité.

- **Orientation 17 « Favoriser une agriculture et une sylviculture durables et favorables aux objectifs climat-énergie »**

Plusieurs acteurs de l'ESS ont développé des systèmes de circuits courts agricoles, des productions agricoles biologiques, d'installation en maraîchage biologique, ...

- **Orientation 19 « Accompagner le développement des énergies renouvelables »**

Des acteurs de l'ESS sont porteurs d'initiatives visant au développement d'unités locales de production d'énergies renouvelables.

VIII/ Transports (mobilité)

Les impératifs économiques, sociaux et écologiques, imposent aujourd'hui de repenser les déplacements des personnes comme des marchandises pour réduire la part du transport routier, notamment en véhicules individuels, au profit de modes moins coûteux pour l'utilisateur et moins polluant.

Dans ce cadre, la Région agit pour favoriser le transport ferroviaire, l'intermodalité et les modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture en :

- facilitant l'usage du TER par une offre de qualité, des services et des tarifs attractifs,
- favorisant le rabattement vers les points d'intermodalité, dont les gares, en tous modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture,
- délivrant une information exhaustive pour préparer ses déplacements en Bourgogne autrement qu'en voiture,
- initiant des services de véhicules partagés (covoiturage, autopartage),
- favorisant la mobilité pour ceux qui en sont exclus par le soutien aux plates-formes de mobilité,
- facilitant le changement de comportement,
- et promouvant la mobilité de demain, notamment électrique.

Pour la description de certaines actions, voir ci-dessus les orientations 10 et 12 du Plan Climat Energie du Conseil régional de Bourgogne et le rôle que des entreprises de l'ESS peuvent jouer dans la promotion et la mise en œuvre de l'intermodalité en Bourgogne.

IX/ Culture

De nombreuses structures culturelles sont des acteurs de l'ESS qui agissent dans les territoires bourguignons et qui favorisent l'accès et la diffusion des activités culturelles. Certaines de ces structures sont résolument des entreprises culturelles qui, à travers les valeurs et les principes de l'ESS, s'efforcent de construire leur propre modèle de développement alliant performance économique, performance sociale et intérêt général à l'image de la Coursive Boutaric.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région s'est fixé comme priorités de :

- **soutenir la création artistique et favoriser la présence des acteurs culturels sur le territoire :**
 1. stimuler la création régionale ;
 2. soutenir les équipes artistiques professionnelles installées en région ;
 3. accompagner les pôles régionaux structurants et la mise en réseau des acteurs ;
- **mettre la diversité de la production culturelle à la portée de tous les bourguignons :**
 4. soutenir les lieux et les structures de production et de diffusion ;
 5. investir en faveur de l'aménagement culturel du territoire ;
 6. agir pour la formation, l'éducation artistique et culturelle ;
 7. soutenir les manifestations et festivals ;
- **faire du patrimoine régional un outil de connaissance, de développement et de rayonnement du territoire :**
 1. recenser, étudier et faire connaître le patrimoine régional ;
 2. encourager la sauvegarde et la mise en valeur de la diversité des patrimoines ;
 3. restaurer et valoriser les grands sites patrimoniaux ;

X/ Enseignement supérieur

Le Conseil régional de Bourgogne s'est fortement investi dans la rénovation et la construction de locaux destinés à accroître les capacités et la qualité d'accueil des étudiants et dans la création de nouvelles filières de formation. Il soutient l'acquisition et la modernisation des équipements pédagogiques.

Le Conseil régional intervient également pour associer l'enseignement supérieur et la recherche au développement économique de la Bourgogne en :

- confortant le potentiel en enseignement supérieur et en recherche de la région pour développer le transfert de technologie et participer au développement économique de la Bourgogne,
- soutenant la création d'entreprises et de start-up innovantes à partir de la recherche publique,
- favorisant la recherche partenariale entre les laboratoires de recherche publique et les PME,
- et développant l'attractivité de Dijon et des sites délocalisés et leur ouverture à l'international.

Forte de son poids dans l'emploi bourguignon (10%), de sa capacité à créer de l'emploi en période de crise économique et de son attractivité auprès de jeunes diplômés qui cherchent à travailler dans des structures professionnelles développant d'autres valeurs et des principes de production que l'accumulation capitaliste, la formation à l'ESS en Bourgogne pourrait constituer un axe de développement pour l'enseignement supérieur.

Des rapprochements ont déjà eu lieu ; ils pourraient être confortés avec l'appui du Conseil régional comme la formation de niveau I du CNAM de Dijon intitulée « *Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle* ».

Par ailleurs, des acteurs de l'ESS se sont rapprochés de l'ESC que soutient la Région. Des rapprochements avec l'Université de Bourgogne sont susceptibles d'être mobilisés, notamment de manière à diffuser l'innovation sociale issue des laboratoires vers les entreprises de l'ESS ou pour favoriser les liens entre l'ESS et certains domaines de recherche comme en sciences humaines et sociales par exemple.

XI/ Développement international

La politique d'ouverture internationale de la Région poursuit les objectifs prioritaires suivants :

- favoriser le développement du territoire par le renforcement des capacités de ses acteurs,
- développer l'attractivité et le rayonnement de la Bourgogne,
- favoriser l'emploi.

Cet engagement repose sur 5 axes :

1/ L'animation des partenariats internationaux de la Région (Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, Région de Bohême centrale en République tchèque, Voïvodie d'Opole en Pologne, Province du Cap occidental en Afrique du sud, Région de Maule au Chili) : il s'agit de promouvoir les échanges de pratiques dans tous les domaines de compétence régionale et de chercher le renforcement des acteurs et des structures.

2/ Le rayonnement international du territoire (via notamment les bureaux de représentation de la Bourgogne au Chili et à Hong Kong).

3/ Le soutien à la mobilité internationale des jeunes bourguignons (lycéens, étudiants, apprentis et demandeurs d'emploi) via des dispositifs adaptés.

4/ L'appui à la solidarité internationale par l'accompagnement des acteurs bourguignons engagés.

5/ L'information sur l'Europe, ses politiques et ses programmes de soutien financier à travers les deux centres d'information Europe Direct sur les territoires bourguignons. Les centres interviennent également auprès d'un large public afin de renforcer la citoyenneté européenne.

Les modes d'intervention de la Région sont de divers ordres : mise en réseau des acteurs, soutien financier, accompagnement au montage de projets, information et formation.

Plusieurs acteurs de l'ESS mènent d'ores et déjà des activités de solidarité internationale. Aussi les passerelles peuvent être renforcées entre les logiques ESS et ouverture internationale aussi bien en termes de développement de nouveaux projets qu'en termes d'accompagnement vers des programmes sectoriels européens pertinents (INTERREG par exemple).

ANNEXE 2 :

L'ESS ET LES PROGRAMMATIONS 2014-2020

GEREES OU COPILOTEES PAR LA REGION

La Région est en charge ou participe à la gestion de plusieurs documents programmatiques qui intègrent des enjeux de développement économique de la Bourgogne. Ces documents font le lien avec la SRDEI voté par la Région en juin 2013.

La promotion de l'ESS étant l'un des 4 axes d'orientations stratégiques de la SRDEI, les acteurs de l'ESS sont tout naturellement concernés par ces documents programmatiques qui ont l'intérêt de fixer un cadre d'activité sur plusieurs années.

Les acteurs de l'ESS ont toute leur place à jouer dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de ces programmes. A condition de se saisir des opportunités offertes par ces cadres financiers pluriannuels, les acteurs de l'ESS pourraient ainsi se projeter leurs activités sur du moyen terme sur la base de financements institutionnels plus ou moins stabilisés sur 7 ans.

NB : Au moment de la rédaction du PREDESS 2014-2020, la plupart des documents décrits ci-dessous sont au stade de la négociation, soit avec l'Etat, soit avec la Commission européenne. Les éléments ci-dessous reprennent l'état d'avancée quant à l'élaboration de ces documents suite aux présentations intermédiaires réalisées à l'occasion des sessions plénières du Conseil régional courant 2014.

I/ CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION (CPER) 2014-2020

Le CPER est organisé en plusieurs thèmes dont l'opérationnalité et la concrétisation pourraient être assurées par des acteurs de l'ESS. De manière non exhaustive, les thèmes et leurs contenus qui seraient autant de pistes pouvant concerner les entreprises de l'ESS :

- ***Thème : Filières d'avenir, industries du futur, compétitivité et innovation***

Sous réserve du résultat des négociations entre l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne, des acteurs de l'ESS pourraient se positionner sur des actions potentiellement ciblées dans le cadre du CPER 2014-2020, c'est-à-dire, de manière non exhaustive :

- l'étude de filières d'activités à potentiel afin de faire émerger de nouvelles activités solvables portées par des entreprises de l'ESS,
- le soutien à des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE),
- le soutien à des mutualisations et des coopérations d'entreprises de l'ESS,
- le soutien au conseil et à l'expertise auprès des créateurs, des repreneurs et des entreprises de l'ESS,
- le soutien à l'émergence, pour des entreprises de l'ESS, de secteurs d'activité dans l'économie circulaire et décarbonnée,
- le soutien aux entreprises touristiques de l'ESS.

- ***Thème : Transition écologique et énergétique***

Des entreprises de l'ESS pourraient prétendre à des projets relatifs aux différents volets de ce thème, à savoir le soutien à :

- l'accompagnement des entreprises intervenant sur le champ de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables,
- des études et des animations autour de l'économie circulaire et des investissements pour des procédés industriels économes en matières,
- la reconquête de la biodiversité et du bon état des eaux (actions d'animation trame bleue, remise en état des corridors et des réservoirs de biodiversité...).

- **Thème : développement du numérique**

La Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) 2.0 intègre le développement des usages numériques dont le développement des FabLab et des espaces de coworking.

- **Thème : volet territorial du CPER**

Des problématiques de territoires devraient être retenues par le CPER.

II/ PROGRAMMES OPERATIONNELS FEDER/FSE BOURGOGNE 2014-2020

Le Programme Opérationnel (PO) Bourgogne définit la stratégie de mobilisation du FEDER et du FSE pour la période 2014-2020 afin de répondre aux enjeux et défis régionaux identifiés d'une part dans le diagnostic territorial stratégique élaboré en octobre 2012 et d'autre part dans le cadre de la démarche de concertation du partenariat régional.

Suite à la consultation des partenaires locaux et en lien avec les orientations fixées par la stratégie de l'Union européenne pour 2020, la Région a souhaité soutenir le développement économique des PME à travers trois objectifs spécifiques (OS) :

- **OS 1.4 : renforcer le potentiel et la compétitivité des PME par le soutien à :**
 - o la mise en place d'un environnement favorable à l'intégration dans l'entreprise de nouveaux produits / nouveaux marchés : conseils aux démarches de montée en compétence des entreprises, démarches stratégiques et anticipatives, innovation organisationnelle, diffusion des bonnes pratiques managériales et organisationnelles, ...
 - o des investissements immatériels et matériels pour le développement de la PME en appui de projets sur l'innovation, les marchés à l'export, le développement durable, ...
- **OS 1.5 : Augmenter l'intégration et l'implication des entreprises dans des démarches collectives et collaboratives par le soutien à :**
 - o des actions d'information et de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et à la création / reprise d'entreprises à destination de publics mixtes,
 - o des actions d'incitation à l'innovation sociale et managériale,
 - o des actions en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises : réalisation d'analyses prospectives pointues sur des marchés / niches économiques à fort potentiel,
 - o des projets collaboratifs : production commune de produits, procédés et services interfilières, etc.,
 - o des actions de promotion collective et de mise en réseaux des entreprises : partenariats économiques et commerciaux interentreprises, promotion du savoir-faire des entreprises bourguignonnes, promotion et prospection, ...

Bien que très marqué par des logiques de promotion de l'innovation technologiques (mais pas de manière exclusive) du fait des enjeux de spécialisation intelligente imposés par l'UE, le PO FEDER devrait néanmoins soutenir des projets d'entreprises ESS.

D'autres pistes de financement par le FEDER de projets ESS existent comme en matière de développement durable avec le soutien à la préservation et à la restauration :

- **de la trame bleue (OS 3.5) :** actions d'animation nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre de démarches de gestion globale de l'eau à l'échelle des bassins versants (y compris ingénierie) ; actions de remise en bon état et de préservation des corridors biologiques aquatiques : effacement ou équipement d'ouvrages transversaux (seuils, barrages, ...) reconnexion des annexes hydrauliques (bras morts, ...), travaux sur les zones humides alluviales.
- **et de la trame verte (OS 3.6) :** amélioration de l'information et renforcement du socle de connaissance ; remise en bon état et la préservation des réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques ; remise en bon état et la préservation des corridors écologiques terrestres.

Des pistes de financement FSE géré par le Conseil régional de Bourgogne peuvent également exister pour des acteurs de l'ESS en matière de qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi.

III/ PROGRAMME DE DEVELOPEMENT (PDR) FEADER 2014-2020 – VOLET RURAL

L'enveloppe budgétaire de la programmation 2014-2020 du volet rural du FEADER se répartie pour moitié pour des opérations de droit commun et pour moitié dans le cadre d'opérations LEADER. Le FEADER a pour spécificité de n'appeler que des contreparties publiques.

Au-delà des articles et des mesures qui composent l'ossature du PDR FEADER 2014-2020, celui-ci s'articule autour de plusieurs enjeux auprès desquels pourraient émerger des projets des entreprises de l'ESS.

- ***Enjeu : renforcer l'attractivité résidentielle des territoires ruraux***

- Mesure 21F : service de base à la population

Des acteurs de l'ESS pourraient porter des projets relatifs aux équipements de la petite enfance et aux services à la personne.

- Mesure 21E : habitat

Cette mesure soutient entre autres de nouvelles formes de logement. Dans ce cadre, l'ESS promeut les projets de coopérative d'habitants qui se définit comme une alternative complémentaire à la promotion immobilière privée et au logement social. Ils sont basés sur la volonté des futurs habitants d'une part de s'organiser collectivement pour la réalisation de leur logement, et d'autre part de favoriser le « vivre ensemble » en mutualisant des espaces et services communs, avec une composante environnementale prépondérante.

- ***Enjeu : créer les conditions nécessaires au dynamisme des économies locales***

- Mesure 36 J : mutualisation de moyens et coopération entre acteurs économiques

La constitution de PTCE pourrait par exemple prétendre au soutien du FEADER dans ce cadre.

- ***Enjeu : faire du tourisme un levier majeur du développement économique en Bourgogne***

Le FEADER ouvre des perspectives de développement d'activités portées par des entreprises de l'ESS dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies et de programmes de développement de l'offre touristique sur certains sites bourguignons.

- Mesure 21H : aménagement et équipements structurants sur et au long des circuits d'itinérances et voies d'eaux
- Mesure 21I : structuration et mise en tourisme des sites

- ***LEADER***

Les thématiques portées par des Groupes d'Action Locale (GAL) dans le cadre de LEADER sont adossées aux objectifs du SRADDT en matière d'attractivité économique et résidentielle, de transition énergétique, d'emploi et de formation professionnelle. Les entreprises de l'ESS ont une carte à jouer dans la mise en œuvre opérationnelle des stratégies de développement des territoires bénéficiant du dispositif LEADER.

IV/ PROGRAMMES OPERATIONNELS PLURIREGIONAUX MASSIF CENTRAL, LOIRE ET RHONE 2014-2020

A/ Le Programme Opérationnel du Massif Central (POMAC) 2014-2020

Les 6 enjeux du diagnostic territorial du POMAC correspondent aux typologies d'activité des entreprises de l'ESS :

- Attirer des actifs pour maintenir une montagne habitée et dynamique.
- Valoriser la qualité environnementale et des ressources naturelles pour créer des emplois locaux et attirer des actifs.
- Trouver des solutions innovantes pour enrayer le déclin des services.

- Mobiliser les ressources sociales et la gouvernance du Massif central pour favoriser l'inclusion sociale.
- Favoriser le développement d'activité à forte valeur ajoutée et des compétences.
- Inventer un nouveau modèle de développement.

A condition de se les approprier et de se définir des stratégies de développement, l'ESS doit pouvoir se positionner parmi les principaux acteurs de la mise en œuvre de la stratégie du POMAC autour de ses 3 objectifs et de ses 6 orientations :

- 1) ***Améliorer l'attractivité du Massif central pour les populations et les entreprises :***
 - Création de valeur produite par l'exploitation durable des ressources et encourager l'activité.
 - Offres de services TIC et mobilité.
 - Attractivité des entreprises et des populations.
- 2) ***Valoriser le potentiel « naturel » du Massif central et favoriser la contribution aux objectifs de la stratégie UE 2020 :***
 - Biodiversité.
 - Energies renouvelables.
- 3) ***Améliorer les connaissances, leur diffusion et leur utilisation au profit des politiques territoriales :***
 - Analyse et prospectives.

B/ Le Programme Opérationnel Plurirégional (POP) Rhône Saône 2014-2020

Le POP Rhône Saône se compose de 3 priorités d'investissement et de 10 objectifs spécifiques :

Axe I – Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation

Cet axe a pour finalité la réduction du coût des dommages économiques potentiels des inondations du Rhône et de la Saône dans le bassin Rhône Saône, notamment dans un contexte d'adaptation au changement climatique :

- diminuer le coût des dommages économiques potentiels des inondations du Rhône et de la Saône
- et développer la connaissance et maintenir le nombre de personnes sensibilisées et mobilisées face au risque d'inondation.

Axe II - Soutenir le développement d'une mobilité durable sur le territoire

Cet axe, par ses 2 volets - le tourisme d'itinérance douce et le report modal du transport de fret vers le transport fluvial - répond clairement aux attentes de la stratégie d'Europe 2020 en contribuant à réduire les émissions de CO2 dans le secteur des déplacements :

- développer le cyclotourisme le long du Rhône et de la Saône et organiser l'accueil touristique sur des territoires portes d'entrée,
- augmenter le nombre d'entreprises reportant leur mode d'acheminement vers la voie d'eau pour limiter les émissions de CO2,
- augmenter la capacité de réparation navale et sa performance environnementale,
- augmenter la capacité de transport fluvial du Canal de Rhône à Sète et d'améliorer les conditions de navigation sur l'ensemble du bassin
- et développer des conceptions innovantes de bateaux propres par le biais d'expérimentations.

Axe III – Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques sur le bassin Rhône Saône

Cet axe vise à maintenir et préserver la biodiversité et à renforcer et partager la connaissance pour une gestion durable des milieux aquatiques :

- préserver la biodiversité par le maintien et la restauration d'habitats humides
- et améliorer les fonctionnalités écologiques de l'axe Rhône Saône par la production et le partage de connaissance.

C/ Le Programme Opérationnel Plurirégional (POP) Bassin de la Loire 2014-2020

Le POP Bassin de la Loire se décline en 4 axes :

Axe 1 - Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires

- Conduire des opérations coordonnées de réduction du risque d'inondation pour les territoires à enjeux.
- Fiabiliser les systèmes de protection présentant les enjeux les plus importants.

Axe 2 - Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques

- Restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins et leur migration.
- Rétablir une dynamique fluviale active et équilibrée.

Axe 3 - Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin

- Développer la connaissance transversale.
- Poursuivre le suivi avec les observatoires et les tableaux de bord.
- Valoriser la connaissance dans la gestion opérationnelle.

Axe 4 - Valoriser les atouts du patrimoine



PLAN RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE
PREDESS 2014-2020

